

DECEMBRE 2004

# LE P'TIT CROUVAISIEN

**Bulletin d'information municipale**

## SOMMAIRE

- Vie municipale	
Editorial	p 1
Budget	p 2
Comptes rendus de réunions	p 6
Etat civil	p 14
Informations Administratives	p 15
- Communauté de Communes	p 21
- Vie associative nos associations	p 26
- Notre école	p 33
- Echos de la presse	p 44

# EDITORIAL

Chers Amis,

Comme vous avez pu le remarquer LE CROUAIS change de visage.

Des travaux importants d'assainissement collectif ont été réalisés dans le Bourg et au lieu dit La Poutais.

Parallèlement tous les lots du lotissement « Les Portes II » sont réservés et quelques maisons commencent à sortir de terre.

Quant à l'ancienne salle des fêtes la démolition devenait impérative pour la sécurité de tous les usagers.

D'autres projets sont en cours d'étude mais la décentralisation sans garantie proposée par le gouvernement nous oblige à la plus grande prudence.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

Le Maire,  
Armel JALU

# BUDGET PRIMITIF 2004 - COMMUNE DE LE CROUAIS

## Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	66 419.12	Produits des services du Domaine	16 230.00
Charges de personnel	87 650.00	Impôts et taxes	62 512.00
Autres charges gestion courante *	38 366.00	Dot. Subventions et participations	106 101.00
Charges financières	15 700.00	Autres produits gestion courante	9 400.00
Dépenses imprévues	10 000.00	Atténuation de charges	8 000.00
Virement section investissement	49 933.96	Produits exceptionnels	25 824.08
Charges exceptionnelles	25 824.08	Excédent de fonct. reporté	65 826.08
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>293 893.16</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>293 893.16</b>

\*dont subventions

## Participation aux organismes publics

- Réseau aides spécialisées	500,00
- SIVU Montfort sur Meu	1 090,00
- Réseau Ecoles Rurales	3 901,00
- Piscine Acorus St Méen	986,00
- Office des Sports St Méen	572,00
- Chenil service	263,00

## Subventions aux autres organismes

- Comité des Fêtes Le Crouais	170,00
- Comice agricole cantonal	440,00
- Association UNC-AFN le Crouais	100,00
- Association club de la gaïeté	125,00
- ADMR St Méen	35,00
- Amicale des donateurs de sang	25,00
- Ass. Les Amis de St Laurent	390,00
- Ass. des parents d'élèves – sorties scolaires	560,00
- Ass. Un Souffle pour Marcher	210,00
- Association de Chasse Le Crouais	280,00
- Union Sportive Le Crouais	370,00
- Provisions	2 983,00

## Section Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Matériel et mobilier Ecole	1 000,00	Solde d'exécution	29 862,92
Eglise	3 850,00	FCTVA	935,00
Salle des Fêtes(ancienne)	20 000,00	Subventions d'investissement	1 903,60
Carte communale	10 000,00	Cessions d'immobilisations incorp	30 933,60
Assainissement individuel	10 000,00	Autofinancement	49 933,96
Aménagement Fontaine St Laurent	8 000,00		
Dépenses imprévues	2 895,00		
Dépenses financières	32 000,00		
Reversement et reprises de dotations	25 824,08		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>113 569,08</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>113 569,08</b>

# BUDGET PRIMITIF 2004

## BUDGETS ANNEXES

---

### Lotissement Les Portes II

#### **Section fonctionnement**

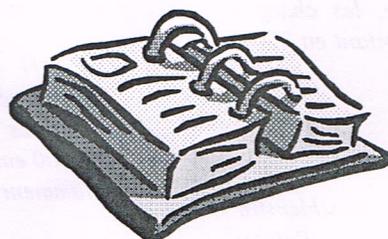
- Terrains à aménager	5 109,52
- Achats d'études, prestations terrains à aménager.	32 000,00
- Achat de matériel, équipements et travaux	160 000,00
- Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	4 800,00
- Variation des en-cours de production de biens	11 436,55

### Assainissement collectif

#### **Section investissement**

- Lagune	246 594,58
- Réseau	541 238,54

---



*Analyse financière de la commune réalisée par la Trésorerie de St Méen le Grand  
et portant sur les exercices de 1999 à 2003 (extraits)*

en EUROS	2003	2003/2002
Résultat comptable	62 926	+322,3%
<b>Produits de fonctionnement (1)</b>	<b>215 612</b>	<b>+4,6%</b>
dont ressources fiscales	60 646	-22,7%
dont DGF et autres dotations	112 768	+6,0%
<b>Charges de fonctionnement (1)</b>	<b>152 687</b>	<b>-20,1%</b>
dont charges de personnel	63 846	+5,2%
dont subventions et participations	18 441	-66,2%
dont charges financières	16 510	-10,0%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>62 925</b>	<b>+322,3%</b>
Dépenses d'équipement	3 968	-84,7%
Remboursements de dettes*	32 531	+16,7%
Emprunts*	0	-100,0%

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

\* hors refinancements

L'étude montre que le résultat comptable a progressé de façon importante en 2003 ( plus de 300%)

Ceci est dû au fait que le montant des subventions et participations versées par la commune a diminué de façon significative( 66%).  
Les intérêts de la dette ont également diminué de plus de 10 %.

Parallèlement les ressources fiscales ont également régressé, mais dans une moindre mesure. Ce phénomène est lié à la prise en charge par la Communauté de Communes de la compétence ordures ménagères au 1.1.2003.

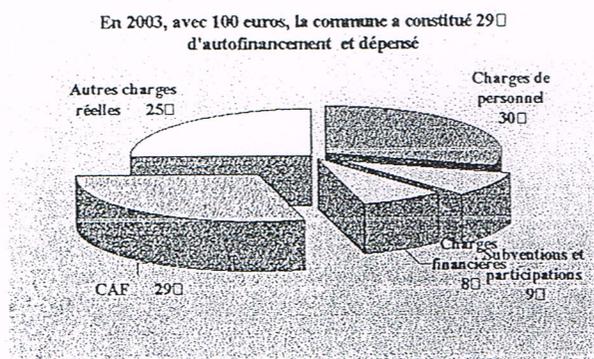
La situation de la commune s'est améliorée en 2003. En effet, elle a pu dégager une bonne capacité d'autofinancement (C.A.F.), sachant que la capacité d'autofinancement représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels, indépendamment des plus ou moins values de cessions.

Par ailleurs, en 2003 les dépenses d'investissement ont été bien maîtrisées et réduites au strict minimum.

Les efforts entrepris par la commune pour maîtriser les dépenses se révèlent encourageants

Le point faible reste cependant la trésorerie, la commune ayant dû faire appel à une ligne de trésorerie pour les dépenses de ses budgets annexes : assainissement collectif ( dans l'attente des subventions) et construction d'un lotissement (dans l'attente de la vente des lots qui seraient tous vendus en 2004) .

Il conviendra de la rembourser dans les meilleurs délais.



## LES CHARGES

Les charges de personnel ont augmenté de presque 20% en 2002, compte tenu de l'embauche d'un agent administratif à 50%. Elles sont légèrement supérieures à celles des communes de la même strate démographique de la région : 42 euros par habitant pour la commune contre 37 pour la moyenne régionale.

Les charges de personnel représentent environ 30% des dépenses de fonctionnement .

Les charges financières, c'est à dire les intérêts de la dette, sont en régression constante depuis 1999. La moyenne par habitant de la commune est malgré tout plus élevée que la moyenne régionale, mais se rapproche de celle -ci : la moyenne régionale est fixe depuis 2001 : 31euros par habitant ; pour la commune, les charges financières représentaient 52 euros par habitant en 2001, 49 en 2002 et 44 en 2003.

## LES PRODUITS

Les produits se situent à un niveau sensiblement équivalent à celui des communes de la Région appartenant à la même strate démographique. ( 613 euros pour la commune , 625 euros pour la moyenne régionale).

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2003, les investissements réalisés ont été couverts en totalité par la CAF. \*

En effet, la CAF de 62 925 euros a permis de couvrir le remboursement de la dette en capital pour 32 531 euros ainsi que la totalité des travaux et autres dépenses d'investissement de 3 968 euros..

Malgré tout la CAF nette reste encore positive de 26 426 euros.

C'est la première fois depuis 1999 que la CAF permet à la fois de couvrir le remboursement de la dette et la totalité des immobilisations de l'exercice. Il faut rappeler qu'en 2000 et 2002, la CAF nette était négative , c'est à dire qu'elle était insuffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette.

De 1997 à 2000, de lourds investissements ont été programmés, avec la réalisation d'une salle d'activités culturelles et de son équipement à hauteur de 450 000 euros et nécessitant un large recours à l'emprunt notamment en 1997 et 1998. ( 275 000 euros).

Ceci laisse donc à la commune peu de marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts.

Cependant, il convient de noter que deux emprunts sont arrivés à échéance en 2004, représentant un remboursement d'environ 5 490 euros pour le capital et 444 euros pour les intérêts sur la dernière échéance.

\* CAF : Capacité d'autofinancement

## LA FISCALITÉ DIRECTE

Les bases de foncier non bâti n'ont pratiquement pas évolué de 1999 à 2002 (+ 1 % seulement) ; elles ont progressé de 2.27% de 2002 à 2003.

Les bases de foncier bâti ont progressé de 18.12 % depuis 1999.

Quant aux bases de taxe d'habitation elles sont également en progression de 99 à 2003 : + 17.24 %.

Les taux restent inchangés depuis 1999.

Le produit fiscal est donc en constante augmentation.. Il est cependant inférieur à la moyenne régionale par habitant d'environ 25 % en ce qui concerne le foncier bâti et non bâti.

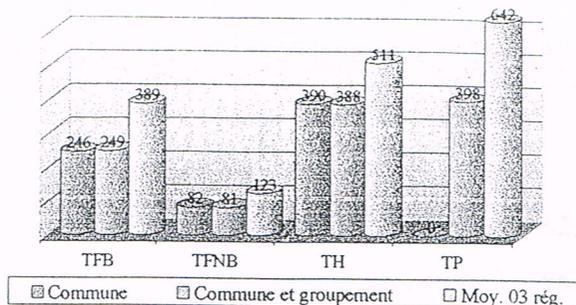
Par contre le produit fiscal par habitant de la taxe d'habitation est supérieur de 14 % à la moyenne régionale.

En ce qui concerne les taux il en est de même : les taux de foncier bâti et non bâti au profit de la commune seule sont inférieurs à la moyenne régionale des communes de la même strate démographique . Le taux de taxe d'habitation au profit de la commune seule est supérieur à la moyenne régionale.

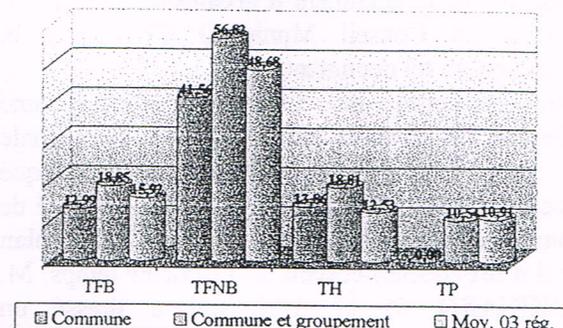
La commune faisant partie d'un groupement à fiscalité additionnelle, il convient donc de prendre en compte les taux d'imposition du groupement.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la commune est de 1.05 ; cela signifie que la pression fiscale exercée est supérieure de 5% à la pression fiscale moyenne nationale.

Comparaison des bases (en euros/hab.)



Comparaison des taux



Pour la commune	moyenne de la catégorie démographique		
	Départementale	Régionale	Nationale
1,05	0,8	0,84	0,76

CMPF= Produit des 4 taxes / Produit des bases communales par les taux moyens nationaux (sans strate).

Les colonnes relatives à la catégorie démographique correspondent à des CMPF moyens.

## L'ENDETTEMENT

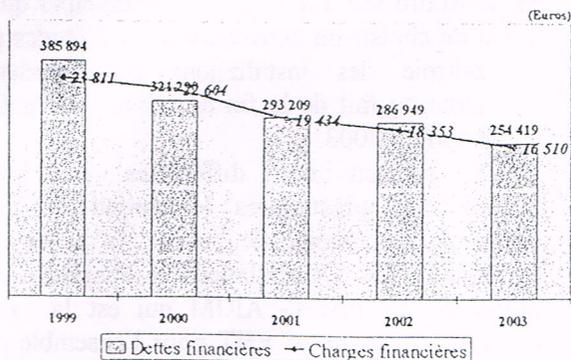
Deux emprunts arrivent à échéance en 2004. Il restera donc 6 emprunts à rembourser, dont la dernière échéance est prévue en 2013.

Si la collectivité employait la totalité de sa CAF pour solder l'intégralité de sa dette, il lui faudrait théoriquement 4,04 années, ce qui est la moyenne pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Il lui faudrait par contre 1.17 année pour solder l'intégralité de sa dette si elle y affectait la totalité de ses produits pour l'éteindre. Ce ratio a évolué favorablement depuis 99 : il était de 1.98 en 99, de 1.75 en 2000, de 1.55 en 2001, de 1.39 en 2002.

L'encours total de la dette au 31 décembre pour la commune et par habitant est cependant supérieur de 15.5% à la moyenne régionale. L'annuité de la dette par habitant est quant à elle supérieure à plus de 30% à celle de la moyenne régionale

### Évolution de la dette



La commune a engagé en 2003, des travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif ; Il s'agit d'un budget annexe. Dans l'attente du versement des subventions elle a dû débloquer une ligne de trésorerie. Par ailleurs des travaux sont prévus en 2004 pour la réalisation d'un lotissement ; ce budget annexe sera équilibré par la vente des lots, la commune n'ayant aucune subvention à verser.

## Le 06 novembre 2003

### **Carte Communale**

A ce jour, la commune de LE CROUAIS ne possède pas de document d'urbanisme et le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager la création d'un tel document.

Pour permettre au Conseil Municipal une réflexion sur le choix entre une carte communale et un PLU, M. Le Maire a convoqué successivement M. CARRE de la Communauté de Commune pour une présentation du PLU (plan local d'urbanisme) et dans un deuxième temps, M. COIGNARD de la DDE qui a dressé un comparatif précis des différences entre le PLU et la carte communale.

Considérant, que la loi de juillet 2003 modifie considérablement l'utilisation d'une carte communale en lui accordant d'une part le droit de préemption et d'autre part le passage en enquête publique, considérant, le coût important pour la commune de l'élaboration d'un PLU, considérant, la durée de validité permanente d'une carte communale et la simplification importante dans son élaboration, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la création d'une carte communale et d'annuler sa délibération du 11 Février 2003 décidant la réalisation d'un PLU.

### **Choix du cabinet d'études pour le contrôle de l'assainissement autonome**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un nouveau bureau d'études pour le contrôle des installations d'assainissement autonome du fait de la fin de mission de la DDE en septembre 2003.

Après examen des différentes propositions chiffrées de prestataires le conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la gestion des contrôles des installations d'assainissement autonome au PACT- ARIM qui est la moins coûteuse, à savoir 95 €HT pour l'ensemble de la prestation (prix révisable annuellement) et de répercuter l'intégralité du coût de chaque contrôle directement sur le pétitionnaire.

### **Fixation du prix de vente au m2 des lots du « lotissement communal les portes 2 ».**

Vu l'estimation prévisionnelle des dépenses de l'ensemble des prestations nécessaires à la

réalisation du lotissement, considérant qu'il est possible de fixer le prix de vente au m2 des 12 lots de ce lotissement, et que les lots N°1 à 12 correspondent à des terrains adaptés à la construction, M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de vente au m2 des lots 1 à 12 comme suit : 29€HT (soit 34.68€ TTC). Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et fixe le prix de vente au M2 des lots N° 1 à 12 comme suit : 29€HT (soit 34.68€ TTC).

### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Montauban-Saint Méen**

M. Le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le syndicat de Montauban-Saint Méen et propose au Conseil Municipal d'en valider le contenu.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2002.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport délibère et décide d'approuver le rapport annuel sur l'eau de l'exercice 2002 transmis par le syndicat d'alimentation en eau potable Montauban-Saint Méen.

### **Fixation du prix de location de terre.**

M. JALU demande à M. COULON de bien vouloir quitter la salle. Compte tenu de la mise à disposition des terres en 2003 à M. COULON Eugène, des terrains acquis par la commune en 2002 comprenant une surface de 3ha 25a 23ca, il y a lieu de fixer le coût du fermage.

En se basant sur le prix des locations actuelles qui oscillent entre 5 et 8 quintaux/HA, et sur la qualité des terrains mis en location, Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du fermage à 7qx/ha à 20€92 le quintal soit 146.44€/ha.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité de fixer le coût du fermage à 146.44€/ha, dit qu'un contrat de gré à gré sera rédigé par la mairie sur ses bases par année civile, sachant que pour l'année 2003, la location prend effet au 01mars, dit qu'il sera fait, pour les années suivantes, application de l'indice de référence pour l'actualisation du prix du fermage.

Le 09 décembre 2003

### **Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration.**

Intervention de M.HUMMEL de la SETUR pour la présentation détaillée d'un tableau comparatif des différentes propositions présentées en commission d'appel d'offres le mardi 25 novembre (3 sociétés : MSE, SADE, SOGEA ATLANTIQUE/SINT).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu de l'examen en commission d'appel d'offres des différentes propositions, délibère et décide à l'unanimité de valider le rapport de la commission d'appel d'offres et confie les travaux de construction de la station d'épuration à l'entreprise SOGEA ATLANTIQUE/SINT et retient donc le procédé d'une station d'épuration par lits filtrants plantés de roseaux.

### **Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et D'Aménagement du territoire (ATESAT).**

Vu la Loi N° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (TITRE 1<sup>er</sup>, Article 1<sup>er</sup>, III) ; Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat ; Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ; Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2003, fixant la liste des communes et leurs groupements éligibles à l'ATESAT, au titre de l'année 2004 ; Après examen du projet de convention, portant notamment sur le contenu de la mission, élaboré en concertation avec la DDE,

Après délibération, Le Conseil Municipal demande à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2004, seulement pour la mission de base et approuve le projet de convention applicable pour 2004 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible

### **Réalisation d'une ouverture de crédit**

M.Le Maire informe Le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une ouverture de crédit pour permettre les paiements en cours des travaux d'assainissement ( en attendant, la réalisation du prêt final ) et d'autre part de couvrir les travaux de viabilisation du lotissement en attendant la vente des lots.

Afin de réaliser la meilleure opération financière possible, nous avons sollicité deux organismes de crédit à savoir : Le CREDIT AGRICOLE et DEXIA crédit local .

Après examen des différentes propositions, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 300000 Euros, en retenant la proposition du Crédit Agricole avec un taux T4M de 1.95 majoré de 0.30 .

### **Compétence tourisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 3 novembre 2003, le Conseil Communautaire a délibéré sur la compétence « Tourisme » qui est définie comme suit : - organiser et mettre en place les moyens permettant l'accueil et l'information des touristes et assurer la promotion des sites touristiques sur le territoire ; - réaliser des programmes ou contrats de nature à favoriser le tourisme, valoriser l'environnement et mobiliser les meilleurs financements ; - aider et soutenir les communes membres pour l'aménagement des lieux touristiques (campings, aires de repos, chemins de randonnées, et plus généralement tous les aménagements destinés à améliorer le tourisme) ; - Mettre en place les outils de communication : site Internet communautaire, supports d'information papier, signalisation....

Il a été également décidé de déléguer à l'office du Tourisme : - la mission consistant à organiser et mettre en place les moyens permettant l'accueil et l'information des touristes et assurer la promotion des sites touristiques sur le territoire ( délégation de service public, la Communauté de Communes est adhérente à l'Office). Conformément à l'article L5214-25 du Code Général des Collectivités Locales, la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée après notification de cette délibération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

### **Régime indemnitaire**

Dans un décret N° 2001-1013 du 23 octobre 2003, des modifications sont apportées notamment sur :

- la suppression de L'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)
- et l'extension de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) à plusieurs grades de la filière technique.

Madame CHERO, adjointe responsable du personnel, précise que M. MESNAGE bénéficiait de IFTS et propose au Conseil Municipal de la remplacer par la nouvelle indemnisation IAT ;

Sachant que M. MESNAGE bénéficiait d'une IFTS de 887.28 € brut, et que l'IAT pour un agent technique principal qualifié s'élève à 443.71 € brut annuel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à M. MESNAGE le bénéfice de l'IAT et décide de l'application d'un coefficient multiplicateur de 2 afin de maintenir la même indemnisation qu'au titre de L'IFTS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004,

### **Décisions modificatives**

Afin de régulariser les comptes de la commune sur l'année 2003, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives. Ces modifications résultent de transferts de crédits au niveau des articles sans incidence sur le chapitre voté.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide les décisions modificatives suivantes :

-C/6611 : +250.00€

-C/6455 : +900.00€

-C/022 : -1150.00€

Afin de régulariser le budget primitif 2003, qui affiche une différence en recettes de 1 ct d'Euros, le conseil Municipal décide d'attribuer 1 ct d'euros en recettes sur l'article N° 752 pour l'équilibre du budget.

### **Le 3 février 2004**

#### **Rapport de la commission d'appel d'offre : viabilisation du lotissement les « portes 2 »**

M. Le Maire présente un compte rendu du rapport de la commission d'appel d'offres pour la viabilisation du lotissement « les portes 2 » avec la présentation des offres de quatre sociétés retenues lors de la première commission. ( APPIA et SADE, SOTRAV, COLAS, PEROTIN et ECTP). Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, à l'unanimité avait donné un avis favorable pour retenir la proposition de la société SOTRAV. M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Après délibération, Le Conseil

Municipal décide à l'unanimité de valider le rapport de la commission d'appel d'offres et de confier ainsi les travaux de viabilisation du lotissement « les portes 2 » à la société SOTRAV SARL de Fougères.

#### **Fixation de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif**

M. Le Maire trace un point de situation de l'état d'avancement des travaux de mise en place du réseau d'assainissement collectif et propose au Conseil Municipal de fixer la taxe de raccordement au réseau collectif comme mesure incitative. Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 juin 2003, il avait été décidé d'appliquer une taxe dégressive dans le temps afin d'inciter les habitants à se raccorder le plus rapidement possible. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la taxe de raccordement de la façon suivante : 230 € pour un raccordement avant le 31/12/2004, 380 € pour un raccordement avant le 31/12/2005, 535 € pour un raccordement après 2005.

#### **Mensualisation Mme Martin**

M. Le Maire informe Le Conseil Municipal d'une demande de MME MARTIN, employée communale à l'école et à la cantine qui souhaite obtenir une mensualisation de ses heures de travail. Considérant que cette demande ne modifie en rien son statut actuel ni même sa rémunération, Le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette requête. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la mensualisation de MME MARTIN à compter du 01/01/2004. La répartition de son temps de travail en mensualisation se fera sur la base de 13 H en Agent Technique et de 15 H en ATSEM.

#### **Vente d'un chemin communal « au Bahac »**

Mr le Maire présente la requête de M GENEVRIEZ qui souhaite acquérir un chemin communal situé entre les parcelles 671-670-784-66-723 section A situé au « Bahac » et qui dessert aujourd'hui un terrain agricole. M GENEVRIEZ souhaite acquérir ce chemin pour réaliser un assainissement autonome et propose également de participer à l'aménagement d'un nouvel accès au champ. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la mise en enquête publique relative à la vente de ce chemin communal au profit de M GENEVRIEZ, et de désigner M. TERRA Joseph en tant que commissaire

enquêteur pour la période du 9 avril 2004 au 23 avril 2004.

### **Divers**

La mairie de St Onen la Chapelle n'ayant à ce jour pas versé sa participation à l'école publique pour l'année 2001, la trésorerie est chargée du recouvrement de cette somme (968.64€).

Budget 2004 : modification de la participation à l'office des sports porté à 1.52 € /habitant.

Exposition « vue du ciel » : photos aériennes des communes du canton de St Méen, qui seront en

exposition sur la commune de Le Crouais en septembre 2004.

Aménagement de la fontaine St Laurent : des devis sont à l'étude et seront présentés à la prochaine réunion.

Intervention de Mme Dague pour exposer une demande de terrain constructible au lieu-dit « les Mollières ». Cette demande sera traitée en Conseil Municipal dès que le propriétaire aura adressé en Mairie une demande de certificat d'urbanisme.

Réunion de la Commission des finances le mardi 2 mars 2004 à 18 H.

---

## **Le 29 mars 2004**

### **Approbation du compte administratif 2003**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CHERO Marie-Paule, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2003 et les décisions modificatives de cet exercice, considérant le compte administratif 2003 des budgets (principal et annexes) établi par Mr JALU Armel, maire de LE CROUAIS, (voir annexes), Mr JALU ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2003.

### **Approbation du compte de gestion 2003**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Ouverture de Crédits, répartition des agios**

Une ouverture de crédit a été réalisée dans le cadre des travaux de mise en place du réseau d'assainissement collectif et ce en attendant les subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau. A la fin des travaux d'assainissement collectif, le solde de l'ouverture de crédit sera basculé vers un emprunt long terme. Cependant, cette ouverture de crédit sera maintenue pour financer les travaux de viabilisation du lotissement les portes 2 en attendant la vente des lots. M. le Maire propose d'affecter les agios de cette ouverture de crédit proportionnellement au montant des travaux à financer pour chaque budget. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget assainissement, les agios de la ligne de trésorerie proportionnellement au montant utilisé et au temps d'utilisation et d'affecter au budget lotissement, les agios proportionnellement au montant utilisé et ce jusqu'à la vente définitive des lots.

### **Avenant marché SOTRAV : travaux d'assainissement Collectif**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de l'entreprise PIERS, pour bénéficier du raccordement au réseau d'assainissement collectif. Le montant des travaux complémentaires est évalué à 10 000€ HT, et correspondent à une extension de réseau d'eaux usées sur un linéaire de 160 mètres au prix de l'entreprise SOTRAV. M. Le Maire après s'être assuré de la participation financière du Conseil Général pour l'attribution de subvention pour ces travaux complémentaires, sollicite l'avis du Conseil Municipal avant d'engager la demande d'extension. Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour l'entreprise PIERS de LE CROUAIS.

### **Rénovation toiture école**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser en urgence des travaux de réfection de la toiture de l'école, compte tenu de nombreuses infiltrations. M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de M. HUET Joseph, couvreur, pour un montant de 1402.50€ HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de M. HUET Joseph pour des travaux de réfection de la toiture de l'école pour un montant de 1402.50HT.

### **Aliénation chemin rural au lieu dit « la Poutais »**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête Publique réalisée pour la vente du chemin rural au lieu dit « la poutais » au profit de M. THOMAS d'une part pour une surface de 234 m<sup>2</sup> et de MME LABBE d'autre part pour une surface de 387 m<sup>2</sup>. Lors de l'enquête Publique, aucune observation n'ayant été formulée, après étude et délibération, le Conseil Municipal décide d'aliéner le chemin rural au lieu dit « la poutais » à M. THOMAS pour une surface de 234 m<sup>2</sup> au prix de 0.46€/m<sup>2</sup> d'une part et à MME LABBE d'autre part pour une surface de 387 m<sup>2</sup> au prix de 0.46€/m<sup>2</sup>, et précise que les frais de Géomètre, ainsi que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

### **Nouveau délégué du S.M.I.C.T.O.M.**

Compte tenu du jour des réunions du SMICTOM, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il se trouve souvent dans l'incapacité d'assister à ces réunions, et propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau représentant au sein de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal décide que M. BOURRIEN, conseiller municipal sera le nouveau délégué du SMICTOM.

### **Régime indemnitaire : I.A.T**

Mme CHERO responsable du personnel informe le Conseil Municipal que compte tenu de la spécificité des tâches accomplies par MME GUILLAUMEL à savoir toute la comptabilité de la commune, il y a lieu de compléter son indemnisation d'agent administratif par la mise en place de L'IAT (indemnisation d'administration et de technicité) à laquelle sera rajoutée l'ancienne prime de fin d'année accordée pour un montant de 152.45€. D'autre part, la prime de fin d'année de M. MESNAGE attribuée pour un montant de

152.45€ sera désormais intégrée à l'IAT. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal délibère et décide d'accorder à Mme GUILLAUMEL l'IAT correspondant à son grade d'agent administratif sur la base annuelle de 415.39 € proportionnellement à son temps de travail auquel sera ajouté un coefficient multiplicateur de 4.67 du 01/01/2004 au 31/12/2004, puis à partir du 01 janvier 2005 un coefficient de 3.94 ; d'accorder à M. MESNAGE l'IAT applicable au 01/01/2004 sur une nouvelle base à savoir du 01/01/2004 au 31/12/2004 : coefficient multiplicateur de 2.68 et à partir du 01/01/2005 d'un coefficient de 2.34.

### **Divers**

Demande d'un certificat d'urbanisme de Mme BAUDOUIN pour la parcelle N° b1, 725 située au bourg : avis défavorable.

Demande d'un certificat d'urbanisme de Me DROUET-LEMERCIER pour la parcelle N° B 573 située au « pas de la lande » : avis défavorable.

---

### **Le 27 avril 2004**

#### **Carte Communale**

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions de trois cabinets d'Etudes pour la réalisation de la Carte Communale. Après analyse, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du cabinet SCP J.Y. DEBOST, H.LECHAUX et O. LE MOIGNE qui présente les meilleures références au moindre coût à savoir 8970 € et de présenter cette proposition et le projet de Carte Communale au Conseil Général et au Conseil Régional pour la demande de subventions.

#### **Convention de Monsieur DAVID**

Après avoir pris connaissance de la convention proposée à Monsieur DAVID Jean pour la viabilisation de deux parcelles n° 881 et 879 situées près du lotissement Les Portes 2 en cours de viabilisation le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'accepter la convention à signer entre la commune et Monsieur DAVID pour un coût estimatif de 9371,18 € TTC.

Le paiement des travaux s'effectuera selon l'échéancier suivant : 60 % à la signature de la convention ; 35 % à la remise du certificat de viabilité ; 5 % à la réception de la phase 1 et après fixation du montant définitif.

## **Demandes de certificat d'urbanisme**

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de certificat d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme MASSARD réf : A 581 P
- 3500 m<sup>2</sup> : avis favorable.

---

## **Le 8 juin 2004**

### **Coût de fonctionnement d'un élève**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de récupérer une partie des coûts de fonctionnement de l'école publique sur les communes extérieures ayant des enfants scolarisés sur la commune de LE CROUAIS. (par référence à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié). Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour leurs élèves inscrits dans l'école publique de LE CROUAIS, calculées conformément aux dépenses réelles de fonctionnement à compter de l'année scolaire 2002-2003. Ce coût de fonctionnement sera facturé aux communes extérieures ne disposant pas d'école publique (Saint-Onen-La-Chapelle – Quédillac) par rapport au nombre d'élèves domiciliés dans leur commune et inscrits dans l'école de LE CROUAIS. Pour l'année 2002 le coût d'un élève est de 479,50€. Ces dispositions seront reconduites chaque année.

### **Décision modificative**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un premier versement de la subvention canton prioritaire versé le 14/08/2003 pour un montant de 6 229,00 € a été attribué au budget Assainissement 2003. Il propose au conseil municipal de réaliser une modification afin d'attribuer ce premier versement au budget Lotissement Les portes II comme convenu selon la délibération du 25/03/2004. Après délibération, le conseil municipal accepte la modification suivante :

- Article 13 du budget Assainissement 2003 à transférer sur l'article 747 du budget 2004 du Lotissement Les portes II.

### **Tarifs Cantine Scolaire 2004/2005**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer le barème de la préfecture à savoir le taux moyen d'augmentation des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public

- Certificat d'urbanisme FAUCHOUX Sabrina : le Maire confie à Monsieur BOURRIEN le soin de rencontrer les intéressés afin de modifier leur projet et de le reprocher du hameau. Ce certificat d'urbanisme sera représenté au prochain Conseil Municipal.

pour l'année scolaire 2004/2005 qui sera transmis très prochainement.

### **Demandes de certificats d'urbanisme**

M. Le Maire présente au conseil municipal 2 demandes de certificats d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme de Melle FAUCHOUX Sabrina et de M. PIRON Sébastien - Réf : A 120 – 5730 m<sup>2</sup> : Le Conseil émet un avis favorable.
- Certificat d'urbanisme de M. SALMON Jean - Réf : B 372 – 8405 m<sup>2</sup> : Le Conseil émet un avis favorable.

### **Assainissement**

M. Le Maire informe au conseil municipal que les travaux ont démarré et qu'ils devraient être terminés pour le 30 juin 2004. Pour le réseau, les travaux sont terminés, il reste seulement un poteau à mettre en place au poste de refoulement.

Pour contrôler les branchements de chaque foyer, trois personnes ont été désignées : Messieurs BOURRIEN, TRUTIN et MESNAGE. Une réunion publique est prévue le mardi 06 juillet 2004 à la salle culturelle.

### **Carte communale**

Madame PUJOS est venue à la Mairie afin d'obtenir des informations concernant la commune (Entreprises, Ecoles, Commerces,...). Elle viendra photographier la commune prochainement.

### **Démolition de la salle des fêtes**

M. Damien ROBERT souhaite acheter le mur mitoyen. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité. Des démarches auprès de Maître PATARD vont être prises pour connaître la légalité de cette demande.

### **Tribunal Administratif de Rennes**

Le tribunal annule la décision condamnant le Centre Communal d'Action Sociale de LE CROUAIS pour avoir refusé de lui produire au titre des exercices 1991, 1992 et 1996 les déclarations annuelles des rémunérations correspondantes, suite à la mise à jour de ces déclarations.

## Divers

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition gratuite de la salle culturelle pour l'atelier des danses bretonnes tous les jeudis soirs pendant la période scolaire.

## Le 21 septembre 2004

### **Assainissement autonome**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 03 janvier 1992 sur l'Eau confie aux communes la charge de délimiter sur leur territoire, après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Elle définit ainsi un zonage d'assainissement. Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée sur la commune. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le maire aura la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement autonome.

Dans un premier temps, un état des lieux de l'assainissement autonome permettra de faire un bilan des installations et de leur état de fonctionnement pour constituer une base de données pour le futur Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) ; et de proposer un avant-projet technique et financier par installation pour juger des possibilités de réhabilitation.

M. Le Maire propose au conseil municipal : de décider de lancer l'étude d'Etat des lieux de l'assainissement autonome, avec un montant prévisionnel de 100,00 € pour 88 habitations, de solliciter les subventions mobilisables pour le financement de ce dossier. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus indiquées.

### **Carte Communale**

Intervention de Mme PUJOS du Cabinet SCP J.Y. DEBOST, H. LECHAUX, O. LE MOIGNE pour la réalisation de la carte communale. Mme PUJOS expose le rapport de présentation. La première partie comprenant le diagnostic territorial : l'analyse géographique, Socio-économique et urbaine.

A la fin de cet exposé, Mme PUJOS remet à chaque conseiller un plan de la commune. Chaque conseiller doit délimiter le territoire constructible

La municipalité décide de soutenir l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour que le service public postal reste en place dans les communes rurales.

de la commune en précisant d'une couleur la zone constructible et d'une autre couleur la zone d'activité. Ce plan est à remettre en Mairie pour le 08 octobre 2004. Mme PUJOS fera une synthèse de ces plans qu'elle remettra à la prochaine réunion qui se tiendra le 02 novembre 2004.

### **Demande de certificat d'urbanisme**

M. Le Maire présente au conseil municipal cinq demandes de certificats d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme de l'indivision COULON Pierre - Réf : B 87, 89 – 1431 m<sup>2</sup> : avis favorable ;
- Certificat d'urbanisme de l'indivision COULON Pierre - Réf : B 82, 87p – 3800 m<sup>2</sup> : avis défavorable ;
- Certificat d'urbanisme de l'indivision COULON Pierre - Réf : B 90p, 667, 91p, 92p - 4830 m<sup>2</sup> : avis favorable ;
- Certificat d'urbanisme de MESNAGE Albert - Réf : B 456, 457 – 785 m<sup>2</sup> : avis favorable ;
- Certificat d'urbanisme M. & Mme DAVID Jean - Réf : B 880, 881 – 991 m<sup>2</sup> : avis favorable.

### **Convention de passage pour le réseau d'assainissement collectif**

M. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir repousser le calcul des indemnités de chaque propriétaire pour le passage du réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal autorise M. Le Maire à effectuer le calcul des indemnités avec M. COULON Eugène.

### **Décision modificative**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la participation attribuée aux Familles Rurales d'Ille & Vilaine est insuffisante. Il propose au conseil municipal de réaliser une modification afin de régler les deux derniers trimestres au centre aéré. Après délibération, le conseil municipal accepte la modification suivante : Article 65748 provisions du budget Commune à transférer la somme de 450,00 euros sur l'article 65735 Centre aéré du budget Commune.

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen Le Grand exercice 2003**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, les communes doivent présenter à leur conseil municipal jusqu'au 31 décembre de chaque année, le rapport de l'année précédente sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen relatif à l'exercice 2003.

## **Recrutement d'un apprenti**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus d'apprenti sur la commune de LE CROUAIS. Il propose au conseil municipal de procéder au recrutement d'un nouvel apprenti pour venir en aide à Roger MESNAGE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le recrutement d'un apprenti sur les communes de LE CROUAIS et de ST ONEN LA CHAPELLE. Il bénéficiera de la formation dispensée par la Maison Familiale Urbaine de SAINT GREGOIRE afin d'obtenir le CAP maintenance de bâtiments de collectivités. Il sera rémunéré au prorata de son temps de travail sur chacune des communes.

## **Divers**

M. Le Maire lit la lettre de M. Mathurin LABBE concernant une proposition de vente du terrain cadastré B 354 de 2 ares 30 ca et B 35b de 4ares 70 ca. Ce terrain se situe à proximité de la Fontaine Saint Laurent. M. LABBE propose de vendre son terrain avec tous les arbres qu'il contient.

Mme THEAUD présente les résultats des maisons fleuries pour l'année 2004.

M. Le Maire informe le conseil Municipal que M. Patrick GLOTIN le remplace désormais au SMICTOM en tant que délégué titulaire.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins de randonnées se terminent au niveau des porcheries de l'exploitation agricole SELECT PORC Les Landes en Saint Onen La Chapelle.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. LEMOINE cesse d'exploiter les terres louées par la commune au 29 septembre 2004.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier recommandé va être envoyé à M. RATTINA Félicien pour l'informer de la démolition de son mur sur le chemin communal n°4 dont l'écroulement pouvait entraîner entrave à la circulation et menaçait la sécurité des usagers. Ce constat a été effectué le samedi 14 août 2004 à 17H30.



## ETAT CIVIL



### NAISSANCES

- MORENO Antoine Né le 14 Janvier 2004 à Rennes  
La Vallonnais
- PERRIN Kévin Né le 05 Avril 2004 à Rennes  
Le Pas de la Lande
- ALLAIN Laura Née le 29 Juin 2004 à Ploërmel  
Lotissement « Domaine des Portes »
- PISON Angélique Née le 16 octobre 2004 à Ploërmel  
La Poutais



### MARIAGE

Le 30 octobre 2004 :

Camille LEVREL, employé Technicien avicole,

et

Marie Madeleine GUERIN, aide soignante,  
domiciliés à LE CROUAIS Le Bourg.



### DECES

- Madame TOUPE Marie née FORTIN, le 25 février 2004 à Saint-Méen-Le-Grand, 79 ans, La Croix Lucas
- Monsieur LEMOINE Marcel, le 19 avril 2004 à Le Crouais, 60 ans, La Boscherails
- Monsieur PAYOUX Joseph, le 20 novembre 2004 à Saint-Méen-Le-Grand, 94 ans, La Ville Collet



## Horaires de la Mairie

Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30

☎ 02.99.09.68.88 FAX 02.99.09.64.52

e-mail : mairie.lecrouais@wanadoo.fr

### **PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Tous les mardis de 16H30 à 18H30

### **PERMANENCES DES ADJOINTS**

Sur rendez-vous au secrétariat de la Mairie

## ⇒ PAPIERS ADMINISTRATIFS

*Garder le minimum de documents administratifs, mais ne pas jeter ce qu'il faut garder...  
Quelques repères pour éviter tout rangement par le vide excessif.*

### CE QUE L'ON CONSERVE TOUTE SA VIE EN LIEU SÛR

- Vie personnelle et familiale : diplômes, livret de famille, contrat de mariage ou de Pacs, jugement de divorce, livret de service militaire, actes de propriété, documents relatifs aux legs et aux successions.
- Santé : dossiers médicaux importants, résultats d'analyse, radiographies, carnets de santé et de vaccination, dossiers d'accidents corporels (expertises médicales).
- Pour la Retraite : feuilles de paie, titres de pension, contrats et certificats de travail, lettres d'embauche et de licenciement, relevés des Assédic, indemnités journalières de la Sécurité sociale, avis d'arrêt de travail et points de retraite... Ces documents vous aideront à reconstituer votre carrière.

### CE QUE L'ON GARDE LE TEMPS DE VIE DES OBJETS

- Les factures de réparation de la voiture. En cas de vol ou d'accident ou au moment de sa revente, un bon moyen pour prouver que vous l'avez entretenue.
- Les factures des objets de valeur, pour indemnisation en cas de vol : appareils électroménagers coûteux, bijoux, vêtements, meubles ...

### PENDANT DIX ANS

- Les talons de chèquiers, relevés de comptes bancaires ou postaux, contrats et factures d'entrepreneurs et d'architecte (trente ans pour les gros travaux), factures de travaux du logement.

### PENDANT CINQ ANS

- Les justificatifs de paiement de pensions alimentaires, avis d'imposition et preuves de paiement, contrats de vente des propriétés et honoraires réglés au notaire. Pour les propriétaires et les locataires, il faut conserver les états des lieux, les justificatifs de paiement du loyer et des charges pendant cinq ans après le paiement du dernier loyer.
- A noter : l'administration fiscale dispose d'un droit de rectification qui s'exerce jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due. Elle peut ainsi rectifier jusqu'au 31 décembre 2004 les revenus de l'année 2001 (revenus dus au titre de l'année 2001 et déclarés en 2002).

### PENDANT DEUX ANS

- Les quittances de primes d'assurance et justificatifs de paiement et de versements des indemnités, factures des biens de consommation, pièces relatives aux impôts locaux, justificatifs de paiement des cotisations à la Sécurité sociale et à la mutuelle ainsi que les décomptes de remboursement.

## **LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES**

### **PERMANENCES A LA MAISON DU DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT MEEN**

Route de Gaël 35290 Saint Méen le Grand

☎ : 02.99.09.49.45 ☒ : 02.99.09.49.50

**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie 218 rue de Châtillon -35000 RENNES

Le lundi de 13 h 30 à 16 h 30

**CRAM** (Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne) 236 rue de Châteaugiron 35030 RENNES Cédex 09

Le 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h

Sur rendez-vous : convocation à disposition à l'accueil de la Maison du Développement

Agent Conseil de permanence à la Mairie de Montfort sur Meu tous les mardis matins

☎ 02-99-26-62-32

**MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI** : Le mardi de 9 h à 12 h

**P.A.E.** (Point Accueil Emploi)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et sur rendez-vous - ☎ 02-99-09-47-48

**C.L.I.** de Montfort (Commission Locale d'Insertion)

Lundi - mardi - mercredi de 9 h à 12 h et de 18 h à 20 h

**C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine) - Le mardi de 9 h 30 à 12 h

Cours des Alliés 35028 RENNES cédex - ☎ 02-99-29-19-99.

Pour tous renseignements concernant votre dossier vous pouvez composer le 0821 099 35 puis votre numéro d'allocataire suivi de votre code confidentiel : (Serveur vocal 24 H/24)

**PACT-ARIM** (Amélioration de l'habitat) - 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 9 h à 11 h 30

22 rue Poullain Duparc BP 30128 35101 RENNES Cédex - ☎ 02-99-79-51-32

Ouverture au public à Rennes de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (fermé le lundi)

**M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) - Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 17 h

10 Avenue des Français Libres 35027 RENNES Cédex

### **PERMANENCES AU SERVICE INFOS FAMILLES**

8 rue de Plumaugat 35290 Saint Méen le Grand

☎ : 02.99.09.57.05

**ASSISTANTE SOCIALE** : Le mardi sur rendez-vous

Contactez le Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Brocéliande

26 Boulevard Carnot 35160 Montfort sur Meu - ☎ 02-99-09-15-53

**ASSISTANTE SOCIALE DE LA SECURITE SOCIALE**

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h

**ASSISTANTE SOCIALE DE LA M.S.A.** : 4<sup>e</sup> jeudi du mois de 11 h à 12 h

**P.M.I.** (Protection Maternelle Infantile) Consultations des nourrissons

3<sup>e</sup> jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30



## - NUMEROS UTILES

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
Gendarmerie de Montauban	02-99-06-40-03
Gendarmerie de St Méen le Grand	02-99-09-60-07
Hôpital local Maison de Santé de St Méen	02-99-09-88-88
Hôpital PONTCHAILLOU	02-99-28-43-21
CENTRE ANTI-POISON	02-99-59-22-22
<b>MEDECINS</b>	
Maison médicale (St Méen le Grand)	02-99-09-60-40
Docteur Mac Nary Dennis (Gael)	02-99-07-72-13
<b>DENTISTES</b>	
Docteurs Chancelier – Miscopein ( St Méen)	02-23-43-11-96
Docteur Saupin ( St Méen)	02-99-09-40-65
<b>INFIRMIERES</b>	
Mesdames Auvray-Teillant et Auvé (Gaël)	02-99-07-76-15
Madame Meance (Muel)	02-99-07-75-15
Madame Lebreton (Quédillac)	02-99-06-23-38
Madame Lemée (St Méen le Grand)	02-99-09-63-57
Madame Poignand (St Méen le Grand)	02-99-09-64-28
<b>KINESITHERAPEUTES</b>	
M. Criquet – Gorré – Mme Guyon (St Méen)	02-99-09-62-19
Mme Reyntjes – M. Bellec (St Méen)	02-99-09-65-55
<b>PEDICURES – PODOLOGUES</b>	
Madame Harris (St Méen le Grand)	02-99-09-69-76
Madame Paysan (St Méen le Grand)	02-99-09-60-40
<b>PHARMACIES</b>	
Monsieur Moret (St Méen le Grand)	02-99-09-61-22
Madame Guillou (St Méen le Grand)	02-99-09-60-04
Monsieur Esnault (Gaël)	02-99-07-72-19
<b>VETERINAIRES</b>	
Cabinet de Saint Méen le Grand	02-99-09-60-44
Cabinet de Montauban	02-99-06-68-77

## AMBULANCES

Alliance ambulances (St Méen)	02-99-09-53-54
Ambulances Roleau (St Méen)	02-99-09-69-34
Ambulances Sévegrand (St Méen)	02-99-09-52-25
Alliance ambulances (Gaël)	02-99-07-70-49
Ambulances Roleau (Gaël)	02-99-07-70-42

## VIE PRATIQUE de Saint Méen le Grand

Centre culturel Théodore Botrel	02-99-09-40-43
Syndicat d'initiative	02-99-09-58-04
Centre Social 5 rue de Gaël	02-99-09-42-14
Communauté de communes	02-99-09-49-45
Equipement rue de Gaël	02-99-09-60-48
Foyer des personnes âgées	02-99-09-63-43
Maison de retraite	02-99-09-60-66
Poste	02-99-09-52-20
Trésorerie	02-99-09-61-11
Point accueil emploi	02-99-09-47-48



## ASSISTANTES MATERNELLES DISPONIBLES POUR L'ACCUEIL DE VOS ENFANTS SUR LA COMMUNE

Madame <b>BOUETARD Danielle</b> les Champs Agrément pour 3 enfants	tél : 02-99-09-55-47
Madame <b>GALLON Maryvonne</b> le Pas de la lande Agrément pour 3 enfants	tél : 02-99-09-58-58
Madame <b>GLOTIN Laurence</b> le Bourg Agrément pour 2 enfants	tél : 02-99-09-48-67
Madame <b>MASSARD Léone</b> les Mollières Agrément pour 2 enfants et un mi-temps	tél : 02-99-09-66-62

Cette liste recense les assistantes maternelles agréées c'est à dire autorisées à accueillir un ou des enfants et le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis simultanément.

Elle n'indique pas la disponibilité des assistantes maternelles (qui peuvent, soit avoir atteint le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis, soit avoir choisi, pendant un certain temps, de ne pas accueillir d'enfants).



## Tarifs de la salle d'activité culturelle 2005

**Tarif hiver** : du 16 octobre au 14 avril

**Tarif été** : du 15 avril au 15 octobre

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
SALLE	128,69€	163,01€	188,73€	223,05€
SALLE + CUISINE	197,33€	265,95€	257,37€	326,00€
SUPPLEMENT VAISSELLE {réservé aux associations de la commune}	42,90€			
VIN D'HONNEUR (petite salle)	60,05€	60,05€	85,79€	120,11€
Location tables et bancs	3,10€/table			
CAUTION	333,16€			
Réduction 2ème jour	50%			

Pour les associations de la commune : L'assemblée générale et une manifestation gratuite par an.

**Frais de fonctionnement pour les associations** quand la location est gratuite :

- ⇨ Pour les belotes ou assimilés : **60,05 €**
- ⇨ Pour les repas : **77,21 € (l'été) et 128,69 € (l'hiver)**

**Assemblée générale Entreprise** ou divers : tarif idem hors commune

# Maisons Fleuries

- 1<sup>er</sup> Prix Mr et Mme Roger MESNAGE « La Boscherais »  
2<sup>ème</sup> Prix Mr Jean-Claude MARTIN  
3<sup>ème</sup> Prix Mme Christiane TERRA  
4<sup>ème</sup> Prix M. et Mme Claude TOUANEL  
5<sup>ème</sup> Prix M. et Mme Louis FAUCHOUX  
(ex æquo) M. et Mme François PERROT



## Par ordre alphabétique

M. et Mme BIZETTE Alphonse  
Mme CHEVEU Louise  
M. et Mme CORBES Patrick  
M. et Mme DEFFAINS René  
M. et Mme FAUCHOUX Léon  
M. et Mme GORRE Gérard  
M. HARDOUIN Charles et Mme MOUZAN Anne  
M. et Mme MARIVINT Daniel  
M. et Mme MASSARD Jean Claude  
M. et Mme MESNAGE Roger « La jannière »  
M. et Mme OLIVE Armel  
M. et Mme PIEDERRIERE Maurice  
M. et Mme PERROT Jean  
Mlle VIEL Simone

Félicitations à tous les lauréats !



Les récompenses seront remises à la cérémonie des Vœux du Maire le 28.12.2004

Toutes les maisons sont visitées : pas besoin d'inscription.

# Communauté de Communes du Pays de St Méén

## Les projets commencent à voir le jour

Dans notre dernier numéro du « Ptit' Crouaisien », nous vous parlions des projets en cours de la communauté de communes du pays de St Méén, notamment en ce qui concerne les parcs d'activités en cours de viabilisation afin d'y accueillir des entreprises.

Aujourd'hui certains projets se concrétisent déjà, d'autres prendront forme dans un plus ou moins proche avenir :

- construction d'une clinique vétérinaire
- construction par la société ATC-Aéro d'une usine de fabrication de tracteurs-pousseurs d'avions avec création d'une cinquantaine d'emplois. (*Spécialisée dans la fourniture de matériel aéroportuaire, la société ATC Aéro s'est créée en octobre dernier. Avec un carnet de commandes fermes déjà plein, l'entreprise cherchait rapidement un lieu pour s'installer et démarrer son activité L'entreprise vient de s'installer dans un atelier-relais de 550 m2, situé à la Lande Fauvel.*) ;
- construction d'un bâtiment de bureaux de 800 m<sup>2</sup> dont 75 % sont réservés à la location ou à la vente ;
- installation d'une usine de déconstruction automobile sur 30 ha, sous réserve de la réhabilitation de la voie ferrée Mauron/La Brohinière (700 emplois prévus à terme)
- construction d'un centre d'appels téléphoniques (250 emplois)
- construction d'un hôtel de 60 chambres, d'un restaurant gastronomique et restaurant brasserie
- construction d'une plate forme logistique de 36 ha (400 emplois).

## La Maison du Développement officiellement inaugurée

La nouvelle Maison du Développement du Pays de Saint Méén le Grand est entrée en fonction dès le printemps dernier. L'ensemble des services étant aujourd'hui en place, elle a été officiellement inaugurée le vendredi 22 octobre. Le coût global de la réalisation s'élève à 1,5 millions d'euros. 775.000 euros ont été pris en charge par la Communauté de Communes, le solde (52 %) ayant été apporté par des aides de l'Europe, de l'Etat et du Conseil général.

Si la Maison du Développement abrite les services de la collectivité (administratifs et techniques), elle reçoit aussi le Point Accueil Emploi, le Point Information Logement, l'Office des Sports, les permanences sociales et du Conseil général, et depuis la rentrée, elle héberge également une jeune entreprise de service en phase de développement "Attitude Développement".

**À savoir :** une borne "carte vitale", située dans le hall d'entrée vient d'être installée. Elle permet de mettre à jour simplement et gratuitement les données de votre carte d'assuré social.

## DES AIDES POUR LA VALORISATION DE L'HABITAT

*Dans le cadre de sa compétence « logement », la Communauté de Communes a établi un Programme d'Intérêt Général (PIG) permettant aujourd'hui de poursuivre sa politique de valorisation, commencée avec l'OPAF (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).*

Contractualisé avec l'état, le PIG offre aux propriétaires (occupant leur logement ou bailleurs) la possibilité d'obtenir des aides financières et techniques pour la rénovation de leur habitat. Des aides sont aussi attribuées pour la mise aux normes de logements destinés aux personnes âgées dépendantes ou handicapées.

L'animation de cette opération, prévue jusqu'à la fin du premier semestre 2005, a été confiée à l'association Pact-Arim Ille et Vilaine qui tiendra régulièrement des permanences à la Maison du Développement, rue de Gaél. Les propriétaires seront assistés par l'association pour l'estimation des coûts des travaux à effectuer et la constitution des dossiers de demande de subventions.

Deux permanences sont prévues chaque mois à Saint Méen Le Grand : la première continuera à avoir lieu chaque premier mercredi, la seconde sera bientôt précisée.

# OFFICE DES SPORTS du Pays de St Méen Le Grand

☎ 06 82.23.62.09

☎ 02.99.09.49.50



## SEJOUR SKI Février 2005

L'Office des Sports du Pays de Saint Méen le Grand organise, en partenariat avec la Maison des jeunes de St Méen, un séjour de découverte du ski dans le Massif des Habères-Hirmentaz (Haute Savoie) pendant les vacances de février.

Ce séjour qui se déroulera du Dimanche 13 février (jour du départ) au Samedi 19 février 2005 (jour du retour à St Méen) est proposé prioritairement aux jeunes de 12 à 17 ans résidant dans les communes du canton.

Au programme : 5 jours de ski où chacun aura la possibilité de skier à son rythme et selon son niveau. L'objectif du séjour n'est effectivement pas de se perfectionner à la pratique du ski, mais que chaque jeune puisse découvrir ou redécouvrir l'aspect ludique de cette activité. Côté hébergement, les jeunes et les 4 accompagnateurs seront logés en pension complète au Chalet « Les Cabrioles » à Burdignin.

Faites vite pour vous inscrire, car seulement 14 places sont proposées et les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers. Tarif du séjour : entre 400 et 450 Euros tout compris pour la semaine (Chèques vacances ANCV acceptés).

**Dossiers, renseignements et inscriptions à :**

**l'Office des Sports du Pays de St Méen,  
Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St Méen le Grand.**

**Tél. : Guillaume au 06.82.23.62.09**

**Ou Maison des Jeunes de St Méen, Olivier au 02.99.09.40.45.**

# ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères s'organise ainsi :

- collecte des ordures ménagères **le vendredi** à partir de 5 heures (**poubelle verte**)
- collecte sélective **le mardi** à partir de 5 heures (**poubelle jaune et bleue**)

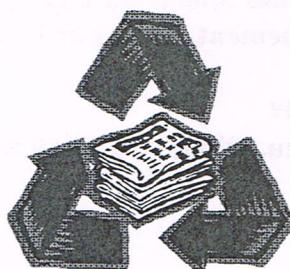
## DECHETS VERTS

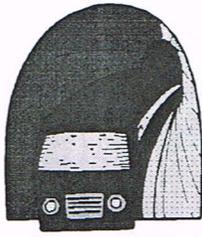
Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les déchets verts (pelouse, taille, branches d'arbres, feuilles...) en campagne, dans les chemins ou aux bords de ceux-ci. Pour vous débarrasser de ces résidus il y a des déchetteries (gratuites pour les particuliers). Même si ces déchets sont biodégradables, il n'en résulte pas moins une pollution : chimique (« jus » qui peuvent s'écouler dans les cours d'eau), olfactive et visuelle.

Le bien être de tous est l'affaire de chacun.

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

	<b>Caulnes</b> Le clos devant les pouriaux <b>02 96 88 72 06</b>	<b>Montauban</b> Z-A La Gautrais <b>02 99 06 39 48</b>	<b>Le Loscouët</b> La Gautrais <b>02 96 25 23 02</b>	<b>Gaël</b> (point clos) <b>02 99 07 71 47</b>
<b>Lundi</b>	08h30-12h00 13h30-18h00	08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
<b>Mardi</b>		14h00-18h00	08h30-12h00 13h30-18h00	
<b>Mercredi</b>		08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
<b>Jeudi</b>	08h30-12h00 13h30-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00	
<b>Vendredi</b>		08h30-12h30 14h00-18h00		
<b>Samedi</b>	08h30-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h00	08h30-12h30 13h30-17h30	08h30-12h00 13h30-17h30





## PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE ET FAITES DES ECONOMIES AVEC LE TER

Exemples de prix au 1<sup>er</sup> juillet 2004

Relation Aller/Retour	Abonnement mensuel de travail		Abonnement hebdomadaire de travail	
	Train seul	Train + Métro	Train seul	Train + Métro
<b>La Brohinière - Rennes</b>	<b>60,00 €</b>	<b>85,50 €</b>	<b>16,70 €</b>	<b>24,20 €</b>

Pour en savoir plus sur votre abonnement, les tarifs ou les horaires renseignez-vous au numéro de téléphone : 36.35 (0,34 € la minute)- Internet : [www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)

Evitez les files d'attente...  
Achetez votre abonnement  
mensuel de travail  
dès le 20 de chaque mois  
Pour tout renseignement :  
☎ 02 99 06 40 07

Régine vous accueille  
à la gare de Montauban de Bgne  
Le lundi  
de 06h45 à 12h00  
du mardi au vendredi  
de 06h45 à 12h15  
Fermé les samedis, dimanches et fêtes



### Gare de MONTAUBAN de Bretagne

A NOUS DE VOUS FAIRE PREFERER LE TRAIN

Comme dans toute gare, elle vous proposera  
une offre SNCF complète :

- Information,
- Billets,
- Cartes commerciales,
- Train+Hôtel,
- Train+Location de voitures,
- Abonnement de travail,
- International ...

---

## COURS D'ANGLAIS POUR LES ADULTES

Association Familles rurales de Montauban de Bretagne (20, rue des Chênes) vous propose des cours d'anglais  
Séances : le mardi à 18 h 45 pour les initiés et à 20 h pour les débutants.  
D'autres séances pourraient se mettre en place en fonction du besoin exprimé, un nombre minimal est indispensable pour former un groupe.

Pour toute information contacter le 02-99-06-47-13 ou 02-99-06-58-75



# NOS ASSOCIATIONS

## *LE COMITE DES FETES*

L'assemblée générale s'est tenue le Vendredi 26 mars 2004. Au cours de cette réunion le bilan financier a été présenté. Il a ensuite été fait appel a des candidats pour le bureau qui est composé depuis le 26 mars 2004 de la façon suivante :

- Président : Stéphane Bourrien
  - o Vice président : Chantal Gohin
- Trésorier : Didier Lebreton
  - o Trésorier adjoint : Laétitia Rolland
- Secrétaire : Patrick Jagu
  - o Secrétaire adjoint : Barnabé Gillouaye
  
- Membres : Daniel Chicoine, Yves Bourrien, Gérard Gorré, Emmanuelle Gillouaye, Bernard Grasland, Frédéric Le Ny.

Comme tous les ans le Comité des Fêtes organise diverses fêtes à savoir :

- . la fête annuelle le week-end du 5 et 6 juin 2005
- . le loto au mois d'octobre.
- . La poule au riz au mois de novembre.

## *UNC AFN*

Avec ses deux commémorations annuelles, le 8 Mai et le 11 Novembre suivies d'un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des AFN et du drapeau de QUEDILLAC, l'association nous rappelle qu'elle a organisé, le 6 Juin 2004 une croisière sur l'AVEN et le BELON, journée qui s'est achevée par un pot de l'amitié au café du CROUAIS, ainsi qu'une soirée choucroute le 6 Novembre dernier qui s'est terminée par une soirée dansante.

Elle prévoit également un voyage le 18 Juin 2005. Le lieu reste pour l'instant à déterminer. 4 membres composent cette association.

Bureau :

<b>PRESIDENT</b>	René DEFFAINS (Algérie)
<b>SECRETARE</b> et Porte drapeau	Raymond BEAUDOIN (Algérie)
<b>TRESORIER</b>	Joseph TERRA (Indochine, Algérie)
<b>MEMBRE</b>	Jean-François DAO (Algérie)

## *LE CLUB DE LA GAIETE*

Pour 2005, le club organise son couscous au mois de mars 2005 comme d'habitude, 2 concours de belote et un concours de palets, l'activité tarot sera toujours programmée, ainsi que les réunions de club tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois.

Toutes les personnes retraitées ou handicapées peuvent s'inscrire au 02 99 06 44 07 ou 02 99 06 68 44.

Le bureau vient d'être renouvelé le 23/11/2004 pour six ans dont un tiers sortant tous les deux ans.

Président : M. BEAUDOIN Raymond  
Vice-Président : Mme IZEL Madeleine  
Secrétaire : M. LEGENDRE Jean-Claude  
Secrétaire adjoint : Mme CLEMENT Anne  
Trésorier : M. IZEL Marcel  
Trésorier adjoint : Mme MARGUERIE Yolaine  
Membres : M. DEFFAINS René  
M. BIZETTE Alphonse  
Mme MARIVINT Germaine

## *L'ATELIER CREATION*

Un vendredi par mois nous nous retrouvons autour de Maryvonne de 20 h à 22h30. Nous sommes environ une quinzaine et dans une ambiance détendue nous échangeons notre savoir faire.

L'an dernier nous avons réalisé :

- un miroir en mosaïque
- des bougeoirs en verre pour décorer notre table de fin d'année
- une lampe sur ressort de sommier
- une boîte à serviettes
- des bijoux : bague et pendentif

# L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

## Composition du bureau :

- Président : Gilbert Trutin
  - o Vice-Président : Odile Jagu
- Trésorier : Patrick Glotin
  - o Trésorier adjoint : Laurent Commeureuc
- Secrétaire : Jocelyne Lebreton
  - o Secrétaire adjoint : Rachel Touanel

Cette année nous comptons poursuivre l'acquisition de jeux pour la cour d'école et notre participation aux différentes activités de l'école.

Je remercie tous les membres du bureau pour leur bénévolat lors des manifestations et des aménagements divers.

## Participation financière de l'association :

. Transports pour la piscine .....	648 €
. Sorties diverses pour les 3 classes.....	93 €
. Achats divers pour les 3 classes.....	612 €
. Achats de jeux pour la cour de l'école.....	1 481 €
. Achats de cadeaux pour Noël.....	532 €

Soit une participation moyenne de 58 € par enfants.

## Quelques dates à retenir :

- 19 décembre 2004 : Arbre de Noël
- 13 mars 2005 : Concours de belote
- 19 juin 2005 : Kermesse inter-quartiers
- 8 octobre 2005 : Bourguignon
- 18 décembre 2005 : Arbre de Noël

## UN ATELIER DE DANSES BRETONNES à la salle culturelle de LE CROUAIS

Un atelier de danses bretonnes, ouvert à tous, a vu le jour en avril 2004 à LE CROUAIS à l'initiative de l'association Familles Rurales de Saint Méen Le Grand, en partenariat avec la municipalité de LE CROUAIS.

Une trentaine d'adultes sont inscrits à ce jour. On compte en moyenne 20 à 25 participants à chaque séance. Deux à trois jeunes participent aussi à l'atelier de manière occasionnelle.

Les séances hebdomadaires se déroulent chaque jeudi soir à la salle culturelle de 20H30 à 22H00.

L'atelier est animé par Pierre Boiteau, adhérent Familles Rurales et ayant déjà une expérience dans ce domaine avant son arrivée dans la région.

L'atelier est basé sur un répertoire de danses bretonnes traditionnelles et d'ailleurs.

# ACCA DU CROVAIS (ASSOCIATION DE CHASSE)



20 chasseurs sur la commune cette année.

Le bureau récemment renouvelé est composé de 9 membres.

PRESIDENT	Emile ROBERT
VICE PRESIDENT	Yves BOURRIEN
SECRETAIRE	Samuel ROBERT
SECRETAIRE ADJOINT	Patrick THORON
TRESORIER	David TOUANEL
TRESORIER ADJOINT	Damien ROBERT
MEMBRES	Eugène COULON , Didier POIGNAND, Nicolas PERRIN

L'association continue de s'occuper de la gestion du gibier , de gérer la réserve, d'organiser les battues aux nuisibles et de faire des lâchers de gibiers avant et pendant la période de chasse. Cette année encore, au mois de mai, l'ACCA a payé les propriétaires des terrains sur lesquels elle chasse.

Elle organise comme chaque année : Potée le 12 Février 2005 ; Concours de Palets le 17 Juillet 2005 ; Ball-trap le 27 et 28 Août 2005.

## LES AMIS DE SAINT LAURENT

Au cours de la soirée des vœux de la municipalité, Monsieur JALU a félicité Monsieur RAMARE pour ses trente années de service au sein de la paroisse. Il a reçu la médaille de la commune. Les membres de l'association étaient présents et lui ont offert une plante. Toutes nos félicitations et encouragements pour poursuivre sa tâche.

Le 30 janvier nous avons eu le plaisir d'accueillir les membres actifs et engagés de la paroisse Saint Méen du Garun dans la salle des fêtes prêtée gracieusement par la municipalité. Merci à Monsieur le Maire. Durant cette soirée, nous avons fait la rétrospective de l'année écoulée et nous avons eu diverses informations. Merci à la chorale de Quédillac qui a égayé la soirée avec ses chants. Ensuite nous avons partagé la galette des rois.

Désormais vous ne recevrez plus le planning des messes par la poste. Celui-ci est affiché dans la vitrine à la porte de l'Eglise. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire dans le bas de l'église ou au bar.

Le 08 février notre concours de belote a rassemblé 36 équipes. Merci à tous les joueurs, les visiteurs et les donateurs.

Parmi les nouveaux habitants de la commune (et même les anciens) certains sont peut être intéressés par la vie paroissiale. Faites vous connaître auprès des membres relais : Marie Aimée GUILLEUX, Yolande MESNAGE, Marie Claude PINAULT, Odette TERRA.

## UN SOUFFLE POUR MARCHER

Association d'aide aux enfants handicapés de le Crouais.

L'association a été créée dans le but de venir en aide aux enfants handicapés de la commune de le Crouais en finançant des équipements, du matériel et des séjours dans des centres de loisirs sur production de factures et après prise en charge des caisses de sécurité sociale et de mutuelle.

Les recettes proviennent des activités suivantes

- couscous annuel fin mars qui compte une forte mobilisation
- participation au nombre d'entrées par le Théâtre « les Roseaux de la Rance » de Quédillac
- tournoi de pétanque organisé par la pétanque de Montfort sur Meu
- l'amicale des sapeurs pompiers de Rennes
- les dons qui font l'objet d'un reçu fiscal.

Les dépenses en faveur des enfants

- des séjours de vacances et de loisirs dans des centres spécialisés.

« Un souffle pour marcher » s'associe aux autres associations de le Crouais et de Saint Onen la Chapelle pour l'opération TELETHON qui représente l'espoir de nos enfants.

Depuis la dernière assemblée générale l'association s'est étoffée.

Voici la nouvelle composition du bureau :

Président	Rémy CHOUAN
Vice Président e	Marie Aimée GUILLEUX
Trésorière	Marie France TOUPE
Trésorière adjointe	Christine TRUTIN
Secrétaire	Marie Annick MASSARD
Secrétaire adjointe	Véronique JALU
Membres	Jocelyne LEBRETON Camille LEVREL Yolande MESNAGE Marie Claude PINAULT

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 02 avril 2005 pour notre soirée couscous

# U.S. LE CROVAIS SECTION FOOTBALL

Composition du bureau pour la saison 2004 / 2005

Président	René MERCERIE
Vice Président	Gaël LECOEUICHE
Trésorier	Camille LEVREL
Trésorière adjointe	Stéphanie PINAULT
Secrétaire	Patrick TOUANEL
Secrétaire adjointe	Stéphanie JULIEN
Membres	Emmanuel BRIAND Franck CHERO Rémy CHOUAN Pascal MARTEL Sylvain PINAULT Arnaud RAFFRAY

La saison 2003 / 2004 s'est très bien déroulée avec de bons résultats sportifs et surtout une excellente ambiance. Les tournois de fin de saison ont connu des records d'affluence avec 40 équipes le dimanche et un très bon tournoi humoristique le samedi.

Pour la saison 2004 / 2005 le club a remis une nouvelle tenue à l'équipe A avec la collaboration de Monsieur Jean Luc ROLLAND, boulanger à Broons et nouvel entraîneur du club. Les dix dirigeants du club ont également reçu des vestes de coach.

Le club compte pour cette saison 38 licenciés seniors et 22 jeunes en entente avec la J.V. de Saint Onen et 10 dirigeants. Nous sommes toujours à la recherche d'un arbitre officiel. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes volontaire.

L'objectif de cette année est le maintien de l'équipe A et la montée de l'équipe B. Alors venez nombreux les encourager.

Les tournois sont prévus les 25 et 26 juin 2005 et notre méchoui le 02 juillet 2005. Prenez note de ces dates.



## NOS SPORTIFS



### L'équipe A

1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Mickaël ODIE, Dominique FIXOT, Sébastien MOUZAN, Jean-Luc ROLLAND, Sylvain PINAULT

2<sup>ème</sup> rang : Yves BOURRIEN, Denis FOUCAULT, Alexandre PAYEN, Vincent NOUGARET, Thibault VUAILLAT, Franck CHERO

3<sup>ème</sup> rang : Arnaud RAFFRAY, Martial AMMONIAUX, Emmanuel BRIAND, David FOUCAULT, René MERCERIE, Stéphane BOURRIEN



### L'équipe B

1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : David TOUANEL, Mickaël GICQUEL, Mickaël TURPIN, Gaël LECOEUICHE, Florian LIMOUX, Cédric LIMOUX

2<sup>ème</sup> rang : Rémy CHOUAN, Pascal MARTEL, Cyril CHERO, Christophe BRIAND, David CORFMAT, Erwan CHOUAN, Benoît THEAUD, Stéphane DEMAY, Ludovic GILLOUAYE, Camille LEVREL

C'est un exercice difficile que de faire cohabiter année scolaire et année civile. Ce bulletin sort en fin d'année civile et nous permet au passage de présenter aux habitants de la commune tous nos vœux les meilleurs pour l'année 2005. Et quand plus loin nous, nous allons évoquer l'année en cours il s'agira de l'année scolaire 2004/2005. Allons-y, essayons de nous y retrouver.

Commençons par jeter un coup d'œil dans le rétroviseur. Il ne s'agit nullement de succomber à la vague nostalgique qui prétend que c'était mieux avant car l'école d'autrefois n'a pas d'avenir, nous devons travailler avec l'école d'aujourd'hui et préparer celle de demain. Revenons donc à la rentrée qui a entraîné quelques changements. De nouveaux élèves sont arrivés pour remplacer les 10 qui sont partis en 6<sup>ème</sup> et auxquels nous souhaitons une pleine réussite au collège. Au sein de l'équipe enseignante, nous avons accueilli Frédéric Prouff qui travaille avec moi en classe de cycle 3 et me remplace pendant que j'assure mes missions auprès du RER ou de l'IUFM. Une autre intervenante, Monique Roubeau Malvaux a aussi été nommée pour prendre en charge les cours d'Anglais des CM1 et CM2 à raison de 2 séances de 45 mn par semaine. Au début novembre Gisèle Dague qui occupait un emploi d'ATSEM a quitté l'école. Son départ a été regretté par l'ensemble des élèves et des adultes qui lui ont témoigné toute leur sympathie pour le dynamisme et la gentillesse dont elle faisait preuve. Elle a été remplacée par Corinne Commeureuc qui saura à n'en pas douter s'investir avec autant de vivacité dans cette difficile et prenante fonction.

En cette fin d'année (civile) notre école a 60 inscrits qui se répartissent entre 3 classes, une par cycle. En cycle 1, ils sont 18 répartis entre la petite et la moyenne section. Le cycle 2 comporte lui 22 élèves de la grande section au CE1. En cycle 3, du CE2 au CM2 il y a 20 élèves. D'autres enfants vont nous rejoindre en cours d'année (scolaire) et cela devrait logiquement se prolonger à la rentrée prochaine quand on observe l'évolution positive des constructions.

Depuis le mois de septembre tous les élèves de petite, moyenne et grande section se rendent à la piscine le jeudi pour 1 cycle de 11 séances destiné à les familiariser avec le milieu aquatique. Dès la fin décembre les enfants de grande section enchaîneront un autre cycle de 11 séances en y accompagnant les CP, CE1 et CE2 qui

s'initieront aux nages. Cette activité ne pourrait se faire sans diverses participations.

- En premier lieu l'encadrement qu'effectuent les parents d'élèves bénévoles que ce soit pour aider ces enfants dans les vestiaires ou quand ils sont agréés pour intervenir dans le bassin. Nous tenons encore ici à les remercier pour leur dévouement et leur aide.
- En second c'est le financement qui se répartit entre la municipalité pour les entrées, l'association des parents d'élèves et le RER pour le transport.

Tout au long de l'année (scolaire) d'autres projets vont certainement motiver les apprentissages en cours ou à venir.

Dans le cadre d'un projet d'éducation à la santé nous souhaitons mettre l'accent sur la nutrition et sur l'hygiène conditions nécessaires au bon développement de l'enfant

L'accès à la littérature se fera en liaison avec les écoles du RER (St M'Hervon et St Uniac) au travers de l'opération dénommée incorruptibles qui permet de lire plusieurs ouvrages (romans - albums BD) pour les comparer et les critiquer.

Toujours avec le RER les élèves de cycle 1 partiront à la découverte du « cochon dans tous ses états » en l'étudiant par exemple à la fois en vrai grandeur nature mais aussi dans son utilisation au travers des contes et autres récits.

Les élèves de Cycle 2 et 3 seront eux impliqués dans un projet mettant en avant la culture galloise. Avec l'aide d'intervenants de Monterfil ils étudieront les danses, chants et contes traditionnels. Ils présenteront leur travail en mai à Monterfil en y accueillant des participants issus de toute la France lors du congrès national de l'OCCE. Et si la population crouaisienne insiste, ils pourront aussi se produire au moment de la kermesse en juin.

Notons également le récent travail du cycle 2 sur les droits de l'enfant et plus particulièrement sur le droit des enfants à ne pas être exploités à des fins économiques. Ils ont produit une œuvre artistique qui a été exposée à Rennes durant 4 semaines à l'hôtel de Ville puis à l'IUFM. (voir page suivante)

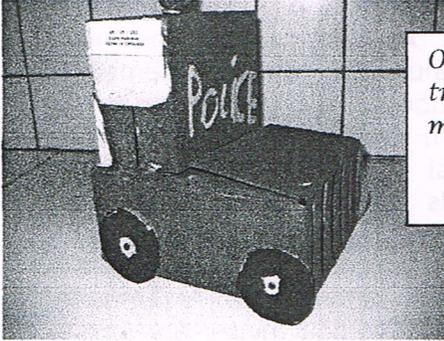
D'autres projets ou temps forts sont en cours d'élaboration pour continuer à proposer des situations d'apprentissage dynamiques et valorisantes qui renforcent tout le travail de base réalisé au quotidien.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 09 65 71 ou en nous rendant visite.

❖ Pour l'école, le Directeur,  
Christian Lorinquer

La démarche est exposée par les élèves à partir de l'article 32 de la convention internationale des droits de l'enfant.

La maitresse nous a demandé à quoi on pensait quand on disait le mot boîte et elle a écrit ce qu'on lui disait au tableau. On a emmené plein de boîtes différentes de chez nous. La maitresse nous a lu le droit des enfants à ne pas travailler. La maitresse nous a lu un album que les grands avaient écrit. « Vinod et les enfants maltraités en Inde ». On a dit ce qui nous venait sur le droit des enfants à ne pas travailler, après on a dit à quoi sert une boîte. Ensuite la maitresse avait écrit au tableau tout ce qu'on avait dit sur « à quoi sert une boîte » et sur le droit des enfants à ne pas travailler et elle nous a demandé de choisir une chose dans chaque liste et de fabriquer quelque chose avec une boîte à partir de ça.

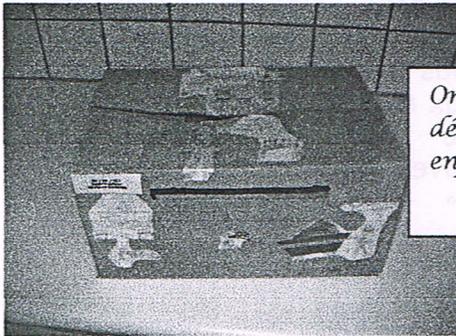
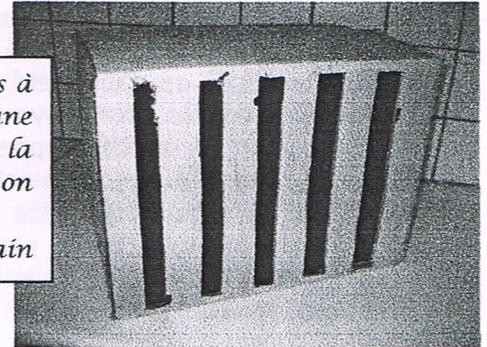


On a choisi « à remplir » et « arrêter d'obliger les enfants à travailler » et on a fait un camion de police qui va ramasser les méchants et les met à l'arrière de la voiture

Chloé - Armel - Thibaud

On a choisi « pour lancer dedans » et « arrêter d'obliger les enfants à travailler » et on a décidé de faire une « boîte prison » avec une télécommande pour lancer les méchants dedans et les amener à la gendarmerie. Mais on a décidé d'abandonner la télécommande car on s'est aperçu que ce n'est possible de télécommander les gens.

Alexandre - Kevin - Ronan - Romain



On a choisi « à envoyer » et « les enfants peuvent mourir » et on décidé de faire une boîte aux lettres pour envoyer des lettres aux enfants et leur dire qu'on va les sauver.

Cédric - Guillaume - Julien

On a choisi « à fabriquer » et « les enfants peuvent mourir » et on a fait une « boîte mer » où les méchants noient les enfants qui ne veulent plus travailler

Justin - Lucie - Maritza - Dylan - Léonie - Cassandre

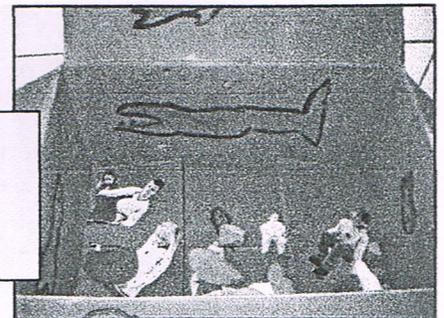


Photo absente, la boîte a été élue par les élèves de cycle 3 pour être exposée à Rennes

On a choisi « à cacher » et « arrêter d'obliger les enfants à travailler » et on a fait un mur avec un passage secret. Les enfants peuvent passer par là pour se sauver.

Clément - Titouan - Antoine - Mathilde - Amélie - Marjorie

## L'Entre deux, une nouvelle appellation, de nouveaux propriétaires



Dans de nombreuses communes comme la notre, quand des commerçants s'en vont il est souvent impossible de leur trouver un successeur pour continuer à assurer le service rendu. Parfois c'est même la municipalité qui est obligée d'y investir. Nous avons eu plus de chance et nous vous proposons de faire plus ample connaissance avec les nouveaux propriétaires.

Suite au départ de Marie Et Gilbert Martin à qui nous adressons nos sincères salutations, le café - tabac épicerie - dépôt de pain a été repris par un jeune couple fort sympathique : Marylène Danjou et Christophe Essirard. Ils se sont lancés avec conviction et de nombreux projets dans cette aventure. Ils avouent ne pas avoir plongé dans l'inconnu car ils connaissaient déjà ce lieu en ayant à plusieurs reprises effectué des remplacements lors de week end.

Une information importante pour les habitants de la commune et des alentours, les services de proximité qui étaient assurés (pain - gaz - journal - épicerie - etc ..) sont bien entendu conservés. « La population nous a bien accueillis et nous l'en remercions, c'est

très important et très motivant. On se sent bien ici et on a envie de s'impliquer auprès des associations pour faire vivre cette commune»

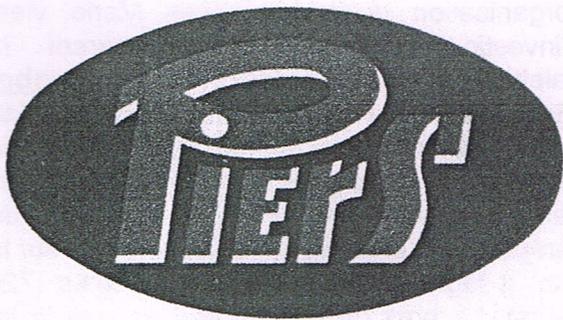
Cela ne les a pas pour autant bridés dans quelques transformations. Une première très visible aura été le changement de nom. Vous souvenez vous d'ailleurs comment cela s'appelait avant ? Nous avons dans la précédente édition de ce bulletin lancé un avis de recherche pour en connaître la signification. Aucune réponse ne nous étant parvenue, le mystère demeure. C'était « l'auberge du cerf blanc » le nouveau nom est : L'entre deux. « Nous avons choisi ce nom pour plusieurs raisons mais surtout parce que c'est notre commerce à tous les deux, qu'on est deux à le tenir même si Christophe a conservé son activité professionnelle. Cela peut aussi vouloir inviter à y passer entre deux ..... » Explique Marylène.

La décoration intérieure a viré au grand large en mettant en avant une ambiance marine et d'autres aménagements sont encore à venir.

Des animations régulières sont aussi programmées pour dynamiser la vie locale et offrir aux jeunes (et moins jeunes quand même) des soirées conviviales pour discuter, échanger autour d'un verre et d'une assiette.

« Nous sommes disposés à répondre aux attentes, aux demandes de la clientèle selon leurs idées pour organiser avec eux et pour eux des réceptions »





Ces derniers mois vous avez certainement constaté des aménagements et des transformations dans la zone artisanale sur la route du Pelineuc. L'entreprise PIERS y a développé ses activités. Mais nous, habitants de la commune, savons nous réellement en quoi elles consistent? Probablement pas, hormis celles et ceux qui y travaillent. C'est pour cette raison que la rédaction du bulletin municipal a décidé de pousser les portes de cette entreprise et de vous en dresser un portrait qui en surprendra plus d'un.

La fabrication de cages destinées à l'élevage constitue toujours le noyau principal de la production. Si elle a su se diversifier et se spécifier pour les lapins, les perdreaux, les faisans, les canards, l'activité centrale repose toujours sur les cages réservées aux poules pondeuses. Les nouvelles normes européennes pour les conditions de vie de ces animaux (par ex un perchoir, un nid en grillage PVC par cage) ont été prises en compte

permettant ainsi un apport non négligeable de poulaillers à rénover.

Cependant on peut se demander de quelle ingéniosité fait preuve cette entreprise pour résister face aux crises à répétition de l'agriculture et à la concurrence des productions et des marchés extérieurs à la France? « Rien n'est gagné d'avance, nous nous devons toujours d'être à la pointe de l'innovation » précise Jean Lecoche. « Pour cela nous investissons et nous développons de nouveaux produits. Nous venons de

#### PIERS Industries SA

La société dont le PDG est Jean Lecoche emploie au total près de 90 employés. Elle est implantée sur deux sites :

- **Le siège social à Estaires** dans le nord à 40 km de Lille où 70 % de la production est réalisée. La gestion et la comptabilité y sont regroupées
- **Le site du Crouais** qui emploie jusqu'à 30 personnes. Ce site est dirigé par Henri Touanel.

Au Crouais il y a 1 secrétariat, 2 commerciaux, un bureau d'études (2 postes) pour la recherche et le développement, de la fabrication et une équipe de montage.

*repandre une société de robotique pour l'implanter ici sur notre commune avec l'aide de la municipalité et de la communauté de communes que je tiens à remercier. Les robots que nous sortons parviennent à palettiser les œufs, à les ranger avec le moins de manutention possible. Il nous faut à présent maîtriser l'ensemble de la chaîne en concevant des robots qui eux dépalettiseront. Ces machines n'existent pas pour l'instant dans le domaine de l'œuf et nous savons qu'il y a là des perspectives et des attentes très intéressantes que nous avons mesurées au SPACE. »* Pour rester dans le domaine de l'innovation la société PIERS déjà spécialisée au niveau des mécanismes de ramassage d'œufs vient de mettre sur le marché un système de traitement de fientes de poules. Nous savons tous que cela constitue un enjeu majeur de la protection de l'environnement, notamment en Bretagne. Le dispositif conçu et développé sur le site du Crouais permet de racler les fientes, de les traiter pour les réduire en 90% de matière sèche puis granulée, le tout sans fortes odeurs désagréables. Le dispositif est transposable pour le lisier de porcs et devrait là aussi permettre d'importantes avancées économiques et écologiques.

Les services et les compétences de l'entreprise sont reconnus dans le milieu de l'aviculture. Pour Henri Touanel cela représente en quelque sorte une garantie. « Nos clients nous connaissent et réciproquement. Nous assurons un suivi et sommes capables d'intervenir très vite pour assurer la maintenance des équipements que nous avons conçus, fabriqués et installés. C'est un gage de qualité et de solidité. Cela nous permet d'être plus que présents face à des concurrents étrangers

qui cassent les prix en faisant appel à de la main d'œuvre bon marché et non qualifiée. Nous pouvons équiper tout un poulailler de A à Z et ensuite en cas de problème ce sont les mêmes équipes qui y retournent. Les éleveurs avec qui nous travaillons apprécient cette capacité à intervenir au plus vite, à être réactif».

Le personnel de l'entreprise y est fidèle. Plus de 70 % a une ancienneté importante et beaucoup d'entre eux ont pu progresser professionnellement pour suivre les évolutions technologiques. La formation interne et l'incitation à prendre des responsabilités dans l'entreprise sont pour Jean Lecoeuche deux leviers importants de son développement. « J'ai la volonté de maintenir et de créer de l'emploi au niveau local. Je n'ai pas bâti une entreprise pour dire subitement demain on part. Ma fierté c'est la pérennité de l'entreprise, son implantation, son essor ici sur la commune. J'ai fait le choix professionnel de m'y investir totalement au détriment d'une carrière politique, je ne le regrette pas surtout si je parviens à assurer et à créer des emplois. La concurrence est rude, on n'est pas toujours à armes égales. Cela n'est pas simple tous les jours, il faut déployer beaucoup d'énergie, y croire, valoriser nos réussites et nos savoir-faire, se remettre en question et faire preuve de patience pour décrocher des contrats. Tout cela je le dois en partie à l'équipe qui collabore avec moi. Nous travaillons actuellement avec l'Algérie pour y conquérir des parts de marché. Ce n'est pas facile mais c'est passionnant. »

*Extraits d'un article du paysan breton paru dans la semaine du 29 Octobre au 5 Novembre 2004*

### **Pondeuses : plus de souplesse dans le travail et moins de pénibilité grâce au robot**

De l'élevage d'Yves-Marie Beudet de Landéhen (22), sortent chaque jour plus de 100 000 œufs conditionnés en alvéoles. « C'est l'équivalent de 7,5 tonnes qu'il fallait jusqu'à présent manipuler alvéole par alvéole pour constituer les palettes avant le chargement en camion (et même 15 tonnes le lundi en l'absence de ramassage le dimanche). Ce travail mobilisait deux personnes au minimum 4 heures dans la matinée, ( 8 heures le lundi), 6 jours par semaine) », explique Yves-Marie (...)

### **Technologie industrielle**

Pour avoir plus de souplesse dans l'organisation du travail, Yves Marie vient d'investir dans un robot assurant la palettisation des alvéoles d'œufs. **Le robot Piers** utilise les mêmes technologies qu'en usine automobile. Il assure d'abord la préparation de la palette et l'installation des cartons intercalaires. Puis à la sortie de l'empileuse d'alvéoles, il pose une coiffe sur la pile. Il regroupe quatre piles d'alvéoles (720 œufs). Le bras du robot prend ensuite le lot de 4 piles entre ses mâchoires et le place sur la palette.

Progressivement, en 20 minutes, les 5 étages de la palette se montent avec au total 10 800 œufs. Le travail est bien-entendu précis car le moindre décalage dans une pile pourrait se terminer par une belle omelette. Un tapis roulant évacue ensuite la palette pleine sur le côté et le robot prépare, à nouveau, une autre palette. Gain de 1 h 30 à 2 h par jour

« Nous préparons une pile de 12 palettes le matin et un stock de cartons intercalaires. Le robot travaille ensuite de manière autonome et peut stocker jusqu'à 3 palettes pleines », poursuit Yves-Marie. Le salarié dispose de 45 minutes pour le travail d'élevage proprement dit avant de revenir transférer les 3 palettes pleines dans le local de conditionnement. « Ce robot nous a permis de gagner du temps (de 1 h 30 à 2 h par jour) et d'éviter un travail pénible d'empilement d'alvéoles. Il fallait notamment se baisser pour poser les premières piles de la palette ». Les salariés apprécient l'investissement.

**Les technologies utilisées, à base de capteurs, sont robustes** car ce type de robot travaille 20 heures par jour dans une usine automobile contre 4 heures dans cet élevage. Le coût de l'ordre de 100 000 euros devrait s'amortir sur 8 à 10 ans grâce aux économies de main d'œuvre.

Les yeux de l'éleveur

« La palettisation par robot était la seule opération encore mécanisable dans notre élevage. Le tri des œufs ne peut être que manuel. Et les yeux de l'éleveur sont indispensables dans la conduite de l'élevage », souligne Yves-Marie qui espère que le temps dégagé permettra plus de surveillance, entraînera une amélioration des performances des pondeuses (...)

# DECOUVERTE

## Promenades dans notre canton

Peu connus, les circuits de randonnées du Pays de Saint Méen offrent de belles promenades à travers la nature, pleines d'aventures pour les petits et les grands. L'occasion aussi de découvrir de nombreux sites remarquables présents sur le canton.

Une dizaine de circuits existent sur le territoire, en voici les principaux sur les communes de Saint Malon sur Mel et Muel :

- **A Saint Malon : circuit « à la mémoire de Merlin »** : 12 kms

Départ au camping de la Marette on découvre l'Etang de la Marette, la fontaine de Jouvence, les tombeaux de Merlin l'enchanteur et des Anglais, la chapelle Saint Jouan et le menhir de la ville Guichais.

- **A Muel : circuit de Trékoët** : 23 kms

On découvre les méandres du Meu, le ruisseau du Bois Hamon, le chemin des Moines, ainsi que le bois de Trékoët.

- **A Muel : circuit de la Cornillère** : 9 kms

Départ place de l'Eglise, ce circuit emprunte une partie du circuit de Trékoët sans franchir le Meu au Sud de la commune.

- **A Muel : circuit des Landes de Hennau** : 11 kms

Départ place de l'Eglise, l'itinéraire explore le nord-est de Muel à proximité des communes de Saint Maugan et de Saint Onen la Chapelle, à remarquer route de Gaël « la croix rouge » près du cimetière.

- **A Muel : circuit du Pont Guillé** : 9 kms

Départ place de l'Eglise ce chemin vous emmène à Bléruais avant de revenir à Muel.

Pour obtenir l'ensemble des itinéraires présents sur le canton, leur détail et les projets en cours, contacter l'Office de Tourisme du Pays de Saint Méen le Grand (Tél. : 02-99-09-58-04).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de LE CROUAIS s'appelait autrefois "**Saint Laurent des Croix**", du nom d'un diacre très vénéré des paroissiens, voyageurs ou pèlerins qui venaient le prier pour guérir leurs furoncles.

### Origine du nom de la Commune

Le Crouais viendrait, semble-t-il, du pré-latin "grava", signifiant : pierre. Autre origine possible : Saint Laurent des Croix, l'ancien nom de la commune, aurait pu se transformer pour ses habitants en "Croua", puis "Crouais".

**Un peu d'histoire** Le Crouais est un démembrement de la paroisse de Saint Méen, qui elle même est un démembrement de la paroisse primitive de Gaël. Le territoire du Crouais est donné en 1024 à l'abbaye de Saint Méen. Les moines décident alors d'y fonder un prieuré dont la possession leur est confirmée en 1192. Le 22 février 1796, plusieurs chefs chouans se réunissent au manoir de la La Reignerai, à cause de la présence du comte de Puisaye.

Notre patrimoine :

- **La Fontaine Saint Laurent** est située route de Saint Méen, près du calvaire. Elle fut reconstruite après la dernière guerre.
- **Le Manoir de La Louverie** est situé à 2 kilomètres du bourg. Ce manoir a été reconstruit au 17ème siècle, puis récemment restauré. On l'appelait autrefois "Le Grand Bel Air". Une très belle allée, d'une centaine de mètres, conduit à la demeure. Les dépendances sont en pierre et en pisé. Il y a un puits et sur la façade du manoir : un très beau cadran solaire en ardoise.



(Extrait de la présentation de la commune sur le site de la communauté de communes) [www.cc-pavs-stmeen.fr](http://www.cc-pavs-stmeen.fr)

## LECTURE

Le livre à offrir et à s'offrir : « **Si Quédillac m'était conté** » de **Joseph Verger** aux éditions Yellow Concept.

« Si l'on n'y prend garde, le passé des villages s'éloigne et meurt, comme s'effacent un jour les paysages d'une belle région que l'on a jadis traversée ... » Ainsi parle Joseph Verger, natif de Quédillac, auteur de cette riche monographie de plus de 300 pages. Il vous offre ici de ne pas perdre son village, de découvrir ce que les anciens racontent et ce qu'on leur a raconté, ce dont les amis se souviennent, ce que les registres et monuments ont bien voulu confier ... Venez voir et entendre le vécu des vieilles pierres, celui des moulins et celui des chapelles. Tendez l'oreille aux murmures du canal, au parler des anciens, aux crissements des rails. Retrouvez les rires des enfants au sortir de l'école, le jeu de la péle, les kermesses et les légendes. Laissez parler les soldats de la grande guerre, les résistants, les curés réfractaires ... et quelquefois la rumeur ! Savourez l'histoire de Quédillac et des ses habitants. Elle est unique, elle est belle, elle a le goût humble de ses rues et de ses maisons, mais elle est à ne pas oublier ...

A commander à Joseph VERGER les Lierrus 35290 QUEDILLAC  
Tél. : 06-21-28-36-46

30 Euros, livraison assurée par l'auteur à votre domicile si vous habitez une commune limitrophe, sinon possibilité d'un envoi postal (+ 3 euros par exemplaire)

Format 175 x 235 mm 350 pages plus de 100 illustrations.

## THEATRE

***Vous aimez vous distraire, vous détendre et surtout, vous voulez rire aux éclats..... ? Pensez au théâtre ! La compagnie des Roseaux de la Rance de Quédillac vous propose son spectacle en janvier 2005 (salle du Patronage à Quédillac) : samedi 15 janvier à 20 h ; dimanche 16 janvier à 14 h 30 ; samedi 22 janvier à 20 h ; dimanche 23 janvier à 14 h 30 et samedi 29 janvier à 20 h.***

Au programme :

➤ **LE PETIT VA QUITTER LA MAISON** Comédie en 1 acte de Yvon TABURET  
Maurice, jeune homme de trente ans, passionné de rap, n'a jamais quitté la maison. Un séjour en maison de cure l'oblige à un départ forcé, au grand désespoir de sa mère Angèle qui se lamente de le voir partir si loin. Marcel, le père, cherche bien à relativiser la situation, mais comme sa femme ne l'écoute pas, il préfère faire des mots croisés avec les voisins. Après quelques jours sans nouvelle, Angèle imagine le pire et devient de plus en plus anxieuse, lorsque enfin... Plusieurs générations de spectateurs se reconnaîtront, ou reconnaîtront des proches, dans cette joyeuse comédie familiale.

➤ **VUE SUR LE GOLF** Comédie en 2 actes de Pierre Chesnot.  
Quand on a des rondelles de concombre sur les joues et le visage enduit de crème, que son mari plus jeune se croit un grand sportif – souvent absent – et qu'en plus une balle de golf atterrit à vos pieds, quand le beau golfeur pénètre chez vous pour la ramasser... est-ce vraiment du hasard ?

*Sur chaque entrée payante, une participation sera reversée à l'Association « Un Souffle pour Marcher*

*Appel à la sensibilisation et la Solidarité.*

"Nul ne peut savoir ce que demain sera fait !"

L'association fonctionne depuis 18 mois, avec des bénévoles, des parents et des professionnels pour vous proposer une équipe de proximité à votre service avec différentes activités et animations, transports\*, prestations de services\*, etc... .

Nous souhaitons voir notre projet s'accroître et continuer à travailler en collaboration avec les communes, les organismes sociaux existants, les médecins, les kinés, les infirmières, les pharmacies, les services ADMR, les aide-soignants à domicile, les assistantes sociales etc... .

Nous travaillons en complémentarité et en partenariat avec tous ces services et non en concurrence.

Actuellement, une enquête est en cours dans toutes les communes situées dans un rayon de 15 Km autour de St Méen le Grand, pour connaître tous les besoins et les services nécessaires à apporter afin de créer ce qui n'existe pas encore. Nous comptons sur vous pour répondre au questionnaire proposé afin de vous satisfaire au mieux et pour obtenir enfin les aides par les autorités compétentes. Ce projet est réalisé en concertation avec le Conseil Général, le Pays de Brocéliande, les maires de toutes les communes et cantons sur ce secteur d'Ille et Vilaine, Côtes d'Armor et Morbihan.

**Rappel de ce qui fonctionne actuellement :**

- **Permanences au local de l'association** (sauf vacances scolaires pour le moment)  
42 rue de Merdrignac 35290 St MEEN LE GRAND – 02 99 09 59 35 – 06 80 16 96 79 –  
mail : [asso.lesmainsdelespoir@wanadoo.fr](mailto:asso.lesmainsdelespoir@wanadoo.fr) - Site internet et fax en service prochainement.

**Le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00**

**Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00**

## CALENDRIER DES FETES 2005

<u>MOIS</u>	<u>DATES</u>	<u>ACTIVITES</u>	
<b>JANVIER</b>	09	Galettes des rois	<b>US LE CROUAIS</b>
<b>FEVRIER</b>	06 12	Concours de belote La potée	<b>Amis de St Laurent A. C. C. A.</b>
<b>MARS</b>	13	Concours de belote	<b>A.P.E</b>
<b>AVRIL</b>	02	Couscous ( ST ONEN)	<b>Un souffle pour marcher</b>
<b>JUIN</b>	05 06 18 19 25-26	Concours de palets Fête Communale Sortie AFN Kermesse Tournoi	<b>Comité des fêtes Comité des Fêtes  A.P.E U.S. LE CROUAIS</b>
<b>JUILLET</b>	02 17	Cochon grillé Concours de palets	<b>U.S. LE CROUAIS A.C.C.A</b>
<b>AOUT</b>	27-28	Ball-trap	<b>A.C.C.A.</b>
<b>OCTOBRE</b>	02 08 15	Loto Bourguignon Repas des personnes âgées	<b>Comité des Fêtes A.P.E C.C.A.S</b>
<b>NOVEMBRE</b>	12	Poule au riz Concours de belote	<b>Comité des fêtes Club de la gaieté</b>
<b>DECEMBRE</b>	2-3  18	TELETHON Repas de fin d'année Arbre de Noël	<b>Club de la Gaieté A. P. E.</b>

## Les enfants de l'école publique préparent le Téléthon

Cette année, les communes de Saint-Onen-la-Chapelle et Le Crouais seront reliées par des messages d'espoir. Depuis un mois, les enfants de l'école publique travaillent sur l'écriture de ces messages. Parfois les élèves écrivent eux-mêmes un message : Ophélie : « Aïdons les chercheurs, ça peut nous concerner un jour », Maëva : « Pour prendre les places handicapées, il faut payer le prix », Amélie : « Rire c'est comme guérir » ou alors, ils reprennent des phrases extraites de textes ou de poèmes en citant l'auteur. Ce n'est pas facile d'écrire ces messages. C'est un vrai travail d'écriture avec le choix des textes. Ce travail s'intègre très bien dans le travail scolaire. Les CE2, CM1 et CM2 ont déjà participé à l'exposition OCCE à Rennes sur le thème : « La différence pas l'indifférence ». Dès vendredi après-midi, les messages seront accrochés à une corde reliant les deux communes. Pour réaliser ces messages des ordinateurs seront disponibles, salle du presbytère, à Saint-Onen et salle culturelle du Crouais. Le programme du Téléthon : vendredi 5 décembre : à 13 h 30 concours de belote au Crouais (3 €), ouvert à tous ; à 18 h : début des 24 heures de home-trai-



Les enfants ont préparé quelques messages d'espoir pour le Téléthon.

ner ; à 19 h : assiette anglaise précédée d'un potage : 6,50 €/adulte, 3 €/ enfant (réservations souhaitées auprès des présidents d'associations. Samedi 6 décembre : à partir de 9 h,

réalisation des messages d'espoir dans les deux communes ; à 14 h : démonstration de gym au Crouais ; à 14 h 30 : randonnée cyclotouriste, départ du Crouais (casque recom-

mandé) ; à 16 h : marche au départ de Saint-Onen vers Le Crouais. Tous les bénéfices seront versés à l'AFM. Organisation conjointe Le Crouais et Saint-Onen-la-Chapelle.

## 350 messages d'espoir pour relier deux communes



Les bénévoles du Téléthon regardent l'intervention de Vincent Busnel (accompagné de ses parents) à la télévision.

Le soir, 282 personnes ont participé au repas suivi de la soirée animée par Bernard. Samedi après une marche partant de Saint-Onen pour aller au Crouais, les organisateurs du Téléthon ont été reçus à la salle culturelle. Armel Jalu, maire a encouragé toutes les associations à poursuivre les animations en collaboration avec les deux communes : « Cela scelle nos amitiés et renforce la solidarité. Christian Lorinquer, directeur de l'école, a

**beaucoup travaillé sur les messages d'Espoir avec les enfants. En faisant prendre conscience aux enfants des enjeux du Téléthon, cela permet de mieux les sensibiliser. »**

Cette année, Vincent Busnel, a participé à l'émission du Téléthon. Il était présent avec ses parents sur le plateau aux côtés de Gérard Holtz. Beaucoup d'émotions tout le week-

end, car tout le monde pensait à Emilie, qui a été emportée par une maladie rare à l'âge de 20 ans. Cette année encore tout le monde a participé à faire reculer la maladie en offrant des dons, du temps, du savoir-faire, des denrées alimentaires pour le repas du vendredi soir. La première estimation des dons s'élève à 4 000 €. L'année prochaine le Téléthon se déroulera à Saint-Onen-la-Chapelle.

## Soixante-douze personnes au repas des aînés



Mardi 9 décembre, 72 personnes se sont retrouvées salle culturelle, en présence du maire, pour le repas de fin d'année du club. Le club a lieu le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois. L'assemblée générale se déroulera vendredi 19 décembre, à 14 h.

## Arbre de Noël de l'école publique



Dimanche l'arbre de Noël, organisé par l'association des parents d'élèves et les enseignants, s'est déroulé salle culturelle. Après un passage sur scène de chaque classe, le Père Noël a distribué les cadeaux.

# Vœux de la municipalité : une médaille pour Albert Ramaré

Samedi 27 décembre, la cérémonie des vœux s'est déroulée salle culturelle. Marie Paule Chéro, première adjointe, a présenté ses vœux au maire. En 2003, a vu l'assainissement collectif se poursuivre, le changement des buts de football, la pose de panneaux de signalisation dans le bourg, et surtout l'installation de l'entreprise ATC Aéro à Saint-Méen. ATC Aéro prévoit la création de 40 emplois d'ici 2005-2006. L'ADSL est arrivée.

Prévisions 2004 : travaux d'achèvement du tout à l'égout collectif, viabilisation du lotissement les Portes 2 et commercialisation de 12 lots (3 sont déjà réservés). Démolition de l'ancienne salle des fêtes. Réhabilitation de la fontaine Saint-Laurent. Les effectifs de l'école commencent à augmenter. Le maire a salué l'équipe de football qui est montée de deux divisions en 3 ans et qui réalise un beau parcours en championnat. Deux jeunes judokas se sont distingués : Emmanuelle Gilouaye, ceinture marron, a obtenu une médaille d'argent au championnat départemental et au championnat de France. Yann Rossignol, médaille d'argent au championnat interrégional, a décroché une 5<sup>e</sup> place en plus de 90 kg au championnat de France cadets. En juin il est passé junior et a obtenu sa ceinture noire. Pour terminer, Armel



Albert Ramaré à l'honneur pour son travail au service de l'église.

Jalu a appelé Albert Ramaré. « Depuis 30 ans vous consacrez du temps bénévolement au service de l'église. Vous êtes le gardien de l'église. Une fonction pas toujours très simple. Il faut savoir rester dis-

cret et s'adapter aux exigences de toutes les familles. Je vous remets, cette médaille, symbole de la reconnaissance de la commune. » Yolande Mesnage, présidente de l'association « Les amis de Saint-

Laurent » a précisé qu'effectivement tout le monde pouvait compter sur l'accueil et le dévouement d'Albert Ramaré.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

## Concours des maisons fleuries :

### Les lauréats à l'honneur



Les lauréats du concours des maisons fleuries avec monsieur le maire.

Samedi 27 décembre, les habitants de la commune participant au concours des maisons fleuries ont reçu leur prix. Armel Jalu, maire, a félicité les lauréats qui chaque année aident à rendre plus accueillante la commune. Il a remercié les membres du jury et Marie Annick Théaud, chargée de cette commission au conseil municipal. Monsieur le maire n'a pas

oublié tous les bénévoles qui ont participé avec Roger à illuminer le bourg et les particuliers qui décorent leur maison pour le plaisir de tous.

Palmares du concours des maisons fleuries 2003 : 1<sup>er</sup> : M et Mme Perrot François, 2<sup>ème</sup> : M et Mme Touanel Claude, 3<sup>ème</sup> : M et Mme Bizette Alphonse, M et Mme Louis Fauchoux, Christiane

Terra. Par ordre alphabétique : Louise Cheveu, M et Mme Victor Coulon, René Deffains, Léon Fauchoux, Gérard Gorré, Jean Claude Massard, Gilbert Mercerie, Roger Mesnage (La Jannière), Armel Olive, Marie Perdrix, Jean Perrot, Maire Jeanne Ratzel, Joseph Terra, Loïc Tostivint. Hors concours : Jean Claude Martin, Roger Mesnage.

# « Un souffle pour marcher » : un nouveau président

Vendredi 16 janvier les membres de l'association « Un souffle pour marcher » se sont réunis pour dresser le bilan de l'année écoulée. La présidence change de main : Marie-Aimée Guilleux passe relais à Rémy Chouan.

De nombreuses associations œuvrent pour « Un souffle pour marcher » : la troupe théâtrale « Les roseaux de la Rance » de Quédillac, la pétanque de Montfort, l'amicale des pompiers de Rennes, les municipalités du Crouais, de St Méen, de Saint Onen et de Montauban. L'association est habilitée à délivrer un reçu fiscal aux donateurs. L'autorisation est prolongée jusqu'au 2008.

Les projets pour 2004 : la soirée couscous le 27 mars à Saint Onen La Chapelle, la participation au Téléthon.

Marie Aimée Guilleux a souhaité passer le relais. Le nouveau président est Rémy Chouan, qui a beaucoup participé aux différentes actions menées par l'association.



L'association « Un souffle pour marcher » a élu son nouveau bureau.

Composition du bureau : Rémy Chouan, président ; Marie-Aimée Guilleux, vice-présidente ; Marie-

France Toupé, trésorière, Christine Trutin, adjointe ; Marie-Annick Massard, secrétaire ; Véronique Jalu,

adjointe. Membres : Yollande Mesnage, Marie-Claude Pinault, Jocelyne Lebreton, Camille Levrel.

## Le club de football recherche un arbitre officiel

La semaine dernière, l'assemblée générale du club de football s'est déroulée à la salle culturelle, devant une cinquantaine de personnes, en présence du maire, Armel Jalu. L'US Le Crouais compte 53 licenciés, avec 2 équipes seniors et des équipes de débutants de moins de 18 ans, en entente avec Saint-Onen-la-Chapelle.

Les seniors A terminent 7<sup>e</sup> en 2<sup>e</sup> division, les seniors B, 4<sup>e</sup>, en 3<sup>e</sup> division. Cette année encore, la convivialité et le *fair-play* étaient au rendez-vous de chaque match. Avant de conclure l'assemblée générale, René Mercerie a remercié tous les sponsors et bénévoles qui soutiennent le club. Un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.

Composition du nouveau bureau. Président : René Mercerie ; vice-président : Gaël Lecoeuche ; trésorier : Camille Levrel ; adjointe : Stéphanie Pinault ; secrétaire : Patrick Touanel ; adjointe : Stéphanie Julien. Membres : Franck Chéro, Rémy



Le bureau du club de football pendant l'assemblée générale.

Chouan, Emmanuel Briand, Sylvain Pinault, Pascal Martel et Arnaud Raffray. Les prochains rendez-vous du club : le tournoi humoristique aura lieu samedi 26 juin ; le tournoi seniors se tiendra dimanche 27 juin et le mé-

chou du club, samedi 3 juillet. Par ailleurs, le club a absolument besoin d'un arbitre officiel pour le bon déroulement de la saison prochaine. Se faire connaître auprès de René Mercerie : 02 99 09 52 64.

## Le comité des fêtes recherche des bénévoles

Vendredi, les membres du comité des fêtes se sont réunis salle culturelle. Les membres du bureau ont fait leur assemblée générale malgré l'absence de public. Le bilan de l'année 2003 a été dressé en rappelant les animations réalisées : course cycliste, loto, concours de palets et de belote, poule au riz. Pour 2004 ces animations seront reconduites en partie : samedi 5 juin : concours de palets, dimanche 6 juin : fête communale avec cours cycliste Ufolep, 3 octobre : loto, 13 novembre : poule au riz. Au cours de l'année 2003, le comité des fêtes a participé à l'achat de vélo pour les enfants de l'école. Le nouveau bureau n'a pas pu être voté faute de candidature. Le comité des fêtes ne pourra pas poursuivre ces animations si personne ne rejoint l'équipe en place. Une prochaine réunion est fixée au vendredi 26 mars



Le bureau du comité des fêtes n'a pas pu être constitué faute de candidats.

(à 20 h salle culturelle) pour élire le nouveau bureau. Les personnes in-

téressées peuvent contacter Stéphane Bourrien au 02 23 43 10 69.

## Réalisation de l'assainissement : les travaux avancent vers l'école



La commission des travaux sur le chantier.

Lors de la réunion de chantier du mardi, M. Balavoine conducteur de travaux à la Setur et M. Gaudin de l'entreprise des travaux publics ont accompagné le maire, Armel Jalu, et la commission des travaux sur le chantier de l'assainissement. Ils ont fait le point sur l'avancement des travaux. La première phase concernant « La Poutais » a été réalisée en décembre. Pendant les vacances scolaires le réseau du tout à l'égout va se faire dans le secteur de l'école

ainsi que sur la route du Bahac. Fin février début mars ce sera autour de la route départementale 59. Mi-février, les travaux de la station d'épuration devraient commencer.

## Le lotissement des Portes 2 a été viabilisé



Le maire et les membres de la commission travaux avec les responsables des entreprises.

Mardi 20 avril, le maire et les membres de la commission travaux se sont retrouvés à la mairie pour une réunion de chantier. Les travaux d'assainissement sont terminés. Il ne reste plus que la station d'épuration

à réaliser. Le lotissement communal « Les portes 2 » est composé de 12 lots. 11 sont déjà retenus. Dans un mois les premiers permis seront délivrés car les réseaux d'eau d'électricité et de voirie seront terminés.

## Germain et Annick Even célèbrent leurs noces d'or



La famille Even au grand complet.

Samedi 22 mai, Annick et Germain Even ont fêté leurs noces d'or. Germain est né le 1<sup>er</sup> décembre 1926 au Crouais, où il a été à l'école jusqu'à l'âge de 14 ans. De 14 ans à 25 ans, il a travaillé dans les fermes. En 1951, il part pour Paris pour travailler chez Velosolex et aux carburateurs Solex. En 1982, pour sa pré-retraite, il retrouve sa commune natale. Annick est née le 20 janvier 1935. En 1953, elle rencontre Germain. Ils se sont mariés le 3 avril

1954. Après leur mariage, Annick décide de travailler en usine dans les klaxons de voiture. En 1958, leur fils Alain naît. De 1960 à 1983, Annick travaille elle aussi aux carburateurs Solex. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1983, Annick et Germain passent une retraite paisible au Crouais. Leur fils leur a donné 3 petits-enfants. En 1984, Germain devient trésorier du comité des fêtes. En 1992, MM. Terra et Germain mettent en place le club des retraités. En fin de cérémonie, Armel Jalu,

le maire, a adressé au nom du conseil municipal tous leurs vœux de bonheur aux récipiendaires avant d'offrir le verre de l'amitié.

## Course cycliste et fête annuelle sous le soleil

Dimanche 6 juin, dans le cadre de la fête annuelle, le comité des fêtes a organisé une course cycliste Ufolep toutes catégories. Le contrôle de la course a été assuré par le CC Médréac. 95 coureurs étaient au départ. Pendant que les cyclistes se disputaient les primes et les classements sur le circuit, le public a profité du soleil pour faire le tour à pied et pour participer aux différents jeux proposés. Les spectateurs ont encouragé les courageux cyclistes qui ont proposé une belle course. En fin d'après midi, Stéphane Bourrien, président du comité des fêtes ; Arnel Jalu, maire et Maurice Théaud conseiller général ont remis les récompenses.

Le classement : 1<sup>er</sup> C Pellois (TF Bruz), 2<sup>e</sup> P Bazin (AS Vignoc-Hédé), 3<sup>e</sup> T Gicquel (AL Plurien).

*Le podium avec les organisateurs et les élus.*



## Fin d'année pour l'Atelier de danses bretonnes



*Les participants de l'atelier de danses bretonnes.*

Les participants de l'atelier de danses bretonnes ont terminé l'année en organisant une soirée festive « musique et danses » à laquelle étaient conviés les élèves du cours d'accordéon diatonique ainsi que les familles et d'autres invités. L'atelier de danses 2004-2005 reprendra en septembre prochain. Les séances se dé-

rouleront chaque jeudi soir, de 20 h 30 à 22 h à la salle polyvalente de Le Crouais. Elles seront animées par Pierre Boiteau, adhérent de l'association Familles Rurales. Les inscriptions pour l'atelier de danses bretonnes se feront samedi 11 septembre à l'Espace « les Dauphins » 1 ter rue Morice à Saint-

Méen-le-Grand de 10 h à 12 h 30. La première séance de l'atelier de danses bretonnes aura lieu jeudi 23 septembre à 20 h 30 à la salle polyvalente. Pour tous renseignements : Familles Rurales section accordéon diatonique/danses bretonnes au 02 99 09 50 60 (M. Génévriez).

## Les travaux d'assainissement touchent à leur fin



M. le Maire et les membres de la commission travaux avec les responsables des entreprises

## Les jeux interquartiers animent la kermesse de l'école publique

Dimanche, la kermesse de l'école publique s'est déroulée dans la cour de l'école. Nouveauté cette année : une rencontre inter quartiers. Celle-ci a permis à sept équipes de s'affronter au cours de différentes joutes, en plus des traditionnels jeux et de l'initiation à la danse bretonne faite par Familles Rurales. Les enfants des équipes « le bourg », « La Boscherais », « La Poutais », « Pas de la Lande », « Le Bahac » et « Les Extérieurs », se sont affrontés lors de la course à l'œuf, sur des échasses, lors du jeu surprise, de la quête d'objets insolites, de la course de garçon de café, du quiz et du tir à la corde. Un lot a été offert à chaque « pêcheur à la ligne ».

Gilbert Trutin, président de l'association des parents d'élèves a terminé en signalant l'installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école, grâce à l'aide du comité des fêtes, de la municipalité et de l'association de parents d'élèves. Rappelons que, de la maternelle au CM2, soixante enfants sont scolarisés à l'école publique.



On se prépare pour la rencontre inter quartiers.

## Les retrouvailles pour les classes 4 samedi



Les classes 4 se sont retrouvées, samedi 18 septembre, pour une journée festive. Avant d'immortaliser cette journée par une photo souvenir mise en scène par le studio photo Launay, un vin d'honneur a été servi. Le repas s'est déroulé dans la salle culturelle. Tout le monde a passé un agréable moment.

Football :

## L'US Le Crouais démarre sa saison



L'équipe A avec le président du club, René Mercerie, les dirigeants et les partenaires.

Pour cette nouvelle saison, le club US Le Crouais regroupe 18 jeunes (des débutants aux moins de 18 ans) qui jouent en entente avec le club de Saint-Onen-la-Chapelle. Deux équipes seniors (38 joueurs) vont participer aux compétitions. Le club enregistre l'arrivée de sept nouveaux joueurs mais est toujours à la re-

cherche d'un arbitre officiel. Le club a reçu le soutien de ses sponsors et a pu investir dans des équipements sportifs. L'équipe A revêt une nouvelle tenue avec le partenariat de la boulangerie Jean-Luc Gérard. Jean-Luc est l'entraîneur du club.

Tous les dirigeants ont reçu

une veste qui les protégera de toutes les intempéries. Pour le premier match, Joseph Huet, couvreur à Le Crouais, a remis le ballon du match comme à chaque début de saison. Le bar "le Galaxy" de Saint-Méen reste le partenaire de l'équipe B. Le bar "l'entre-deux" de Le Crouais soutient déjà activement le club.

## Les écoliers nettoient la nature !



Les instituteurs (trices) et les enfants ont nettoyé les abords de l'école.

Les enfants des trois cycles ont participé à l'opération "nettoyons la nature". Déjà réalisée l'année dernière, cette opération a mobilisé les 60 élèves de l'école. Munis de gants, ils ont ratissé les abords de l'école : le terrain de foot, la rue de la Boscheraie, le parking de la salle des fêtes. Accompagnés de leur instituteur (trice), ils ont ra-

massé différents déchets : Eva - Luna a trouvé des "papiers de bonbons et des mégots", Théo a trouvé "des produits dangereux pour la nature", Benjamin a ramassé "des bouteilles et des bouts de verre", Chrystelle a trouvé "des briquets"... Tous les enfants sont unanimes pour dire que "ce n'est pas bien de jeter les

déchets par terre" d'autant plus qu'"ils mettent des années avant de disparaître. Ils regrettent qu'il n'y ait pas plus de poubelles et de pancartes pour déposer les débris.

Ils ont participé à cette opération "pour que la nature soit moins polluée".

## Démolition de l'ancienne salle des fêtes

L'ancienne salle des fêtes et les logements attenants proches de la mairie vont être démolis. La municipalité s'est posé la question de savoir si elle devait ou non réhabiliter cet ensemble. Le coût de la rénovation étant trop élevé, le choix s'est porté vers la démolition. Dans quelques jours, les bâtiments ne feront plus partie du paysage communal. Certains habitants sont venus faire des photos pour se souvenir du temps passé dans cette salle des fêtes. L'espace libéré par la démolition va permettre d'agrandir le parking de la mairie et de la salle culturelle (située derrière).



Arnel Jalu, maire, pose une dernière fois devant l'ancienne salle des fêtes.

Repas du CCAS :

## 62 convives à table !



Au cours du repas (62 convives présents), Armel Jalu, maire de Le Crouais et les membres du CCAS ont remis une composition florale à

Marie Mauny, doyenne de la commune (94 ans) et Nathalie Lebreton (94 ans).

Théodore Duplessix (84 ans) a

également été félicité. Albert Ramaré a reçu une 2ème médaille et un diplôme de l'évêché pour services rendus à l'église.

## Les jeunes footballeurs de Saint-Onen et Le Crouais en entente



Tous les mercredis après-midi, dès 14 h, les jeunes footballeurs de l'entente Saint-Onen et Le Crouais se retrouvent sur le terrain de football de Saint-Onen pour les entraînements. L'entente compte 20 débutants (dont une fille), 27 poussins (dont 3 filles) et 16 benjamins. Les entraînements sont dirigés par Emmanuel Grégoire (éducateur sportif départemental), Yann Guérandel (Office des sports du pays de Saint-Méen) et par des bénévoles dévoués : Didier Josse, Jean Yves Ramaré et Bastien Vieuville. Cette année, deux équipes qui évoluent en poussins et une en benjamin. Les matchs à domicile se jouent en alternance sur les terrains de Saint-Onen et de Le Crouais.

## Succès total des tournois de football

Samedi 26, le club de football a organisé le traditionnel tournoi humoristique. 21 équipes se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur. Les déguisements étaient très originaux. Les vainqueurs de ce rendez-vous festif étaient « Les Pépées ».

Dimanche 27 juin, 40 équipes senior ont participé au tournoi à 6 + 1. Les organisateurs sont très satisfaits de ce week-end sportif. « Cette année, nous avons dépassé le nombre d'équipes inscrites. C'est un réel succès », a précisé René Mercerie, président du club.

Le tournoi senior a été remporté par « le BHV » devant « les Robertos ». En vaincu : « le Caf' » bat « les 18 ans 2004 ».

*Les trois équipes du Crouais engagées le dimanche, en compagnie du président du club et du conseiller général du canton.*



INFOS DE DERNIERE MINUTE..... INFOS DE DERNIERE MINUTE.....

**Les Vœux de la Municipalité auront lieu le mardi 28 décembre 2004 à 19 H. à la Salle Culturelle.**

Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à toutes les familles de la commune.

**Rédaction – Fabrication – Diffusion** : Mairie de Le Crouais

**Directeur de la publication** : Mr Armel JALU, Maire

**Responsable** : Mme Maryvonne GALLON, Adjointe

**Assistée de la Commission Information - Communication** :

Mesdames Marie-Paule CHERO, Marylène CHICOINE, Annie CHOUAN, Messieurs Loïc BUNOUF et Christian LORINQUER.